Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 109 (1973)

Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

10

Montreux, le 16 mars 1973

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172

et bulletin corporatif

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

SELBSTKLEBEFOLIEN

P. A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

Je cherche **JEUNE PERSONNE** compétente, de langue française, pour s'occuper, à Rome, d'un garçonnet de 6 ans, au minimum un an. Très bon traitement.

Ecrire à Mme Giulia Aloisi, via Barnaba Oriani 32, ROME.

Pas d'alcool, mais des boissons saines, une nourriture copieuse mais économique

DSR snacks restaurants

DSR, votre restaurant dans toute la Suisse romande.

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES ET PÉDAGOGIQUES

LAUSANNE

Ecole de service social

Centre de formation d'éducateurs spécialisés

Centre de formation à l'animation

Ecole d'ergothérapie

Ecole d'éducatrices maternelles

Renseignements et conditions auprès de la direction : **Claude Pahud,** lic. ès sc. péd.

19, ch. de Montolieu 1010 Lausanne ✆ 32 61 31

Information le jeudi, de 16 heures à 18 heures, au chemin de Grand-Vennes 6, 1010 Lausanne

Louez votre maison à des professeurs hollandais/anglais. Possibilité d'échange ou location. **E. B. Hinloopen,** prof. d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Pays-Bas.

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

corbaz sa montreux

Alder & Eisenhut AG

Fabrique d'engins de gymnastique, de sport et de jeux

8700 KÜSNACHT-ZH
Tél. (01) 90 09 05

Fabrique **Ebnat-Kappel/SG**

Fourniture directe aux autorités, sociétés et particuliers

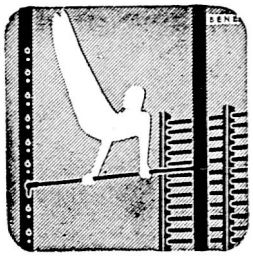

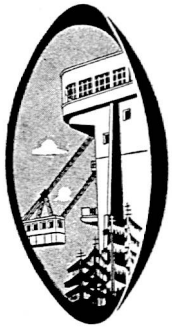

Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle
(Haute-Savoie)
au terminus du tram No 8
Genève - Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève — Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24.

CAFÉ ROMAND St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

SOMMAIRE

LA SPR UNE ET DIVERSE
Relations avec les autorités scolaires
Vaud 230
Genève 233
Neuchâtel 237
Jura 238
Fribourg 240
Valais 242

EDITORIAL
Education permanente : feu vert 227

COMITÉ CENTRAL
Assemblée des délégués SPR 228
Rapport de la Commission de lecture 229

VAUD
Cotisations 1973 231
Quelques conseils importants 231
Commissions d'achats SPV 231 et 232
Sténographie 233
Postes au concours 233
Tribune libre 233

GENÈVE
Rappel 234
CIA 1973 234
L'inspectorat dans l'enseignement primaire et enfantin 234
Tribune libre : A propos d'un long monologue du comité 235
En guise de commentaire 236
Question... bête 237

NEUCHÂTEL
Laboratoire de langues 238

JURA
Message du nouveau président 239
Assemblée des délégués SEB 240
Communiqué 245

FRIBOURG
Le centre fribourgeois de recherche 242

DIVERS
En Suisse romande au cinéma 243
Communication 244
Service de placements SPR 244
Concours Unesco 244
Communiqué Jura 245
Informations Unesco 245

éducateur

Rédacteurs responsables :
Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.
Prix de l'abonnement annuel : **Suisse** Fr. 26.— ; **étranger** Fr. 35.—

Editorial

Education permanente : feu vert

Enfin, diront certains ; la précipitation est mauvaise conseillère, affirmeront les autres, toujours est-il que les objectifs à court terme de la commission Education permanente viennent d'être acceptés par l'assemblée des délégués de notre association.

Il a fallu d'ailleurs s'y prendre à deux fois. Souvenez-vous, lors de l'AD de novembre, faute d'avoir été consultés suffisamment tôt d'une part et considérant d'autre part l'ambiguïté de certaines propositions, les délégués avaient purement et simplement renvoyé les objectifs à la commission !

Après une longue session de l'EP en terre fribourgeoise et une séance fleuve du CC/SPR, ces objectifs ont été représentés en bonne et due forme et acceptés, à quelques modifications de détail près, par le législatif de la SPR.

Il était temps si l'on considère que nos collègues de l'enseignement secondaire ont déjà déposé les bases de leurs revendications en la matière auprès de la Conférence des chefs de Département de l'instruction publique. Il était temps aussi quand l'on constate que la plupart des cantons romands sont à la recherche de structures propres à assurer le perfectionnement du corps enseignant et que bon nombre de difficultés — souvent d'ordre financier — retardent ou freinent leur mise en application.

Dès maintenant et surtout par l'adoption des objectifs de la sous-commission B (Education permanente), la SPR dispose des éléments de base qui lui permettront d'affirmer sa position. La commission EP n'en est pas quitte pour autant : les principes une fois élaborés, il convient alors de les confronter aux réalités pratiques et de tenter de les faire appliquer.

Quant aux objectifs de la sous-commission A (formation de base), il faut reconnaître d'emblée qu'ils n'étaient pas faciles à rédiger. En effet, si à long terme les nécessités d'une maturité et d'une formation universitaire n'étaient pas contestées, il était beaucoup plus difficile, voire délicat, de s'attaquer à l'harmonisation des formations actuelles. Elle l'a pourtant fait et notamment au travers des points 2.2, 2.3 et 2.4 des objectifs estimant que la coordination romande ne devait pas s'arrêter aux programmes mais s'étendre aussi à la formation de ceux qui les appliquent.

Dans les faits, on peut distinguer à l'heure actuelle trois situations différentes concernant le libre passage de l'enseignant d'un canton à l'autre :
— équivalence de brevets reconnue sans autre,
— acquisition de l'équivalence par un complément très modeste consistant surtout en une information aux particularités cantonales,
— acquisition de l'équivalence par la reprise partielle ou totale des études.

Le principe qui veut qu'à formation équivalente soit conféré le droit d'enseigner avec égalité de fonction (objectif 2.2) ayant été admis, les moyens de le réaliser (objectifs 2.3 et 2.4) constitueront une des bases de travail de la sous-commission.

Dès maintenant, la commission EP va donc orienter ses travaux vers des propositions de réalisations concrètes. Le travail ne manque pas, l'enthousiasme non plus.

F. Bourquin.

Assemblée extraordinaire des délégués SPR

Lausanne, le 3 mars 1973

Présidée par Claude Oberson (SPF), cette assemblée extraordinaire des délégués SPR reprendra les deux points laissés en suspens par l'AD du 25 novembre 1972 et se préoccupera de réforme des structures touchant à la Conférence des présidents et par là même au rôle du CC/SPR.

Les invités suivants sont salués par le président : Marcel Rychner, président du SEB, Maurice Blanc, président de la commission EP, Jean John, président de la commission des congrès, Mauroux et Rausis, président des sous-commissions de l'EP, Barbey, président de la commission des statuts, ainsi que les membres de ces diverses commissions.

L'ordre du jour et le procès-verbal de la dernière assemblée ayant été adoptés, le président peut ouvrir les débats par les objectifs de la commission EP.

Objectifs EP

Il appartient au président de la commission, Maurice Blanc, d'introduire la discussion. Il rappellera l'urgence d'une prise de position claire des associations en la matière vu l'organisation que mettent sur pied les différents cantons en matière de perfectionnement. Il signale aussi la position prise par le CARESP soit :

— possibilités pour les maîtres secondaires de participer à la formation continue d'autres cantons ;

— congés rétribués destinés au perfectionnement (maximum 1 année) ;

— étude des modalités de libre passage entre les enseignants des différents cantons romands.

Formation de base

Après une courte discussion et quelques demandes d'éclaircissements auxquelles répond Grob pour la sous-commission A, les objectifs suivants sont acceptés :

1. *La Société pédagogique de la Suisse romande demande que les formations actuelles (brevets d'écoles normales) des enseignants romands soient reconnues par toutes les universités romandes (y compris l'Université de Berne) en tant que condition suffisante pour accéder aux études universitaires. Elle admet la nécessité de certains compléments de culture (variables selon les types d'études) dont l'acquisition ne doit pas être un préalable à l'entrée à l'université.*
2. *La SPR demande qu'à formation de base équivalente il soit conféré le droit d'enseigner avec égalité de fonction.*
3. *La SPR demande la création d'un organisme romand paritaire et permanent chargé d'évaluer les équivalences.*
4. *Considérant les différents types de formation de base actuels, elle estime indispensable, pour chaque canton, la mise sur pied de dispositions spécifiques relatives au perfectionnement, ceci afin de permettre à chaque enseignant l'obtention de l'équivalence.*
5. *Considérant que la formation de base doit être conçue de telle manière que l'éducation permanente qui la prolonge devienne évidente : Elle demande que pour tous les enseignants et dans tous les cantons romands toutes dispositions soient prises afin que cette formation*
   1. *soit consécutive à l'obtention d'une maturité ;*
   2. *soit dispensée dans un institut de niveau universitaire.*
6. *La SPR estime que toute réforme touchant à la formation de base doit tendre à réaliser les objectifs énoncés au point 5.*

Education permanente

La discussion est ici plus nourrie et elle débouche notamment sur le sens du mot « participation » de l'objectif 1. La délégation jurassienne annonce en outre qu'elle s'abstiendra lors du vote de la deuxième partie de ce premier objectif. En effet, les modalités acceptées par la SPJ en matière de perfectionnement n'incluent pas sa participation à l'organisation des cours.

En outre, quelques modifications de rédaction et de fond sont apportées au texte de ce premier objectif.

Les deux autres ne font l'objet que de très brèves interventions auxquelles répondra Mauroux, président de cette sous-commission. Finalement les textes suivants sont acceptés :

1. Participation des enseignants
   Les enseignants participent à l'élaboration du programme des cours de perfectionnement.
   Ils doivent pouvoir également participer à l'organisation des cours.
2. Groupes de travail
   En dehors des cours prévus, les enseignants doivent avoir la possibilité de constituer des groupes autonomes qui choisiraient leurs sujets d'étude et leurs méthodes de travail.
3. Perfectionnement - formation continue et recyclage
   Dans un premier temps les enseignants pourront disposer de 45 heures (60 min) au moins de perfectionnement par année, prises sur le temps d'école. Dans ce temps, 30 heures au minimum seront prévues pour une formation continue librement choisie.

Rappelons enfin qu'il s'agit là d'objectifs à court terme et que ceux, très généraux, de La Chaux-de-Fonds restent valables (voir à ce propos et pour plus de détails l'« Educateur », N° 6, p. 133 et 134).

Structures

Les nécessités d'une collaboration plus étroite entre les enseignants primaires et secondaires aboutissaient à la création, en 1970, de la Conférence des présidents, organe reconnu par la Conférence des chefs de départements de l'Instruction publique. Elle regroupe donc tous les présidents des diverses associations romandes des corps enseignants primaires et secondaires. Sa présidence et son secrétariat sont confiés à la SPR.

Au fur et à mesure que se précisaient son mandat et ses tâches, nous assistions à certaines interférences avec ceux du CC/SPR. Il fallait donc trouver une solution à ce problème par une réforme partielle des structures des deux organismes.

Ces quelques points relevés notamment par J.-J. Maspéro ont convaincu l'assemblée des délégués qui accepte les modifications mentionnées ci-dessous **pour une période d'essai d'une année**.

(Voir aussi à ce propos et pour plus de détails le rapport de la commission ad hoc paru dans l'« Educateur », nº 36/72, p. 864 et 865 « Fédération romande des enseignants ».)

Sans préjuger d'aménagements futurs et pour une période d'essai d'une année, le CC propose de prendre les mesures suivantes :

a) « Solution 3+3 *(proposition de la commission d'étude pour la création d'une fédération romande des enseignants).*
La Conférence des présidents est un exécutif restreint, capable de se réunir rapidement et prendre, sans tarder, les décisions qui s'imposent.
Il comprend 3 représentants du CARESP (Cartel romand des associations d'enseignants secondaires et professionnels) et 3 représentants de la SPR, à savoir au moins un représentant par canton. Il est évident que toutes les associations ne sont pas représentées dans un tel exécutif. Toutefois, nous pensons qu'un regroupement entre associations d'enseignants primaires et secondaires devrait se réaliser au niveau des cantons, en relation avec le mouvement de coordination. »

— Cette solution permet d'éliminer les éventuelles distorsions entre les positions des présidents des sections SPR et le CC puisque seul le CC mandatera les 3 délégués primaires à la Conférence des présidents.

— Elle évite une surreprésentation des collègues secondaires en cas de vote (actuellement 12 associations secondaires et 6 primaires).

— Les associations secondaires se sont déjà prononcées en faveur de cette solution.

b) *Les présidents des sections font partie de droit du CC/SPR. Chaque section sera donc représentée par 3 délégués.*

— Cette proposition permet d'assurer aux présidents une meilleure participation à la politique de la SPR et par voie de conséquence à la Conférence des présidents.

c) *Les délégués à la Conférence des présidents seront désignés par le CC et choisis au sein de ce comité.*

d) *Cette nouvelle organisation du CC entrera en vigueur dès son acceptation par l'AD, ceci pour une période d'essai d'un an.*

Congrès

A la suite du rapport de la commission ad hoc paru dans l'Educateur », nº 34/72, p. 798 et suivantes, l'AD n'avait pu se prononcer sur les propositions qu'il contenait. Le CC/SPR a donc repris ce problème et a publié ses propositions en la matière dans l'« Educateur », nº 4, p. 84. Ce sont ces propositions qui font l'objet du présent débat. Jean John, président de cette commission, annonce que les propositions du CC ont été acceptées par les membres de sa commission.

A l'exception de plusieurs corrections dans la rédaction, c'est le point 2 touchant à la fréquence des Congrès qui entraînera une longue discussion entre partisans de la solution « un congrès tous les quatre ans plus un congrès extraordinaire si nécessaire » et ceux qui préconisent « un congrès tous les deux ans plus un congrès extraordinaire si nécessaire ». Finalement, les partisans de la deuxième solution l'emportent au vote non sans avoir dûment motivé leur position à savoir que l'accélération constante des affaires scolaires suppose un contact fréquent avec la base de notre association.

Ce sont donc les propositions suivantes qui sont finalement acceptées à la majorité et qui serviront de base de travail aux membres de la commission pour rédiger un règlement des congrès, cela en accord avec les dispositions préconisées par la commission des statuts.

1. *Le congrès SPR répond à un besoin. Il est une assemblée générale ouverte à tous les membres.*
2. *Un congrès a lieu tous les 2 ans, en automne.*
3. *Le rapport qui sera présenté tous les 2 ans lors du congrès sera alternativement, un rapport fondamental et un rapport d'actualité. Ainsi un rapport fondamental sera rédigé tous les 4 ans.*
4. *L'AD peut décider de la convocation d'un congrès extraordinaire.*
5. *La durée d'un congrès sera fonction de son ordre du jour.*
6. *Toute latitude est laissée au CC pour fixer l'ordre du jour. Des points de la politique générale de la SPR peuvent être présentés en vue de l'information des congressistes.*
7. *En ce qui concerne le lieu du congrès, la tradition du tournus entre chaque section doit être respectée, sauf pour les congrès extraordinaires.*
8. *Le congrès est organisé par la section recevante en collaboration avec le CC.*
9. *La proportion entre les parties « travail » et « loisirs » est de la compétence de la section organisatrice.*
10. *Les membres peuvent assister gratuitement aux séances de travail du congrès.*

La parole n'étant pas demandée dans les divers, le président Oberson peut clore les débats non sans avoir remis son mandat. L'assemblée l'applaudit chaleureusement.

Séance levée à 16 h. 15. *FB*

Rapport de la Commission de lecture SPR sur l'exercice 1972

Ce rapport est le dernier que rédige le secrétaire soussigné qui tient à rendre à ses collègues — disparus, retraités ou actifs de la commission — l'hommage d'avoir sans cesse constitué une équipe où l'amitié et la simplicité étaient maîtresses. Nous n'avons pas toujours donné satisfaction ; certes non ! Mais il faut tenir compte du fait que notre bulletin n'est alimenté que par les ouvrages dont les éditeurs nous consentent un service de presse. Certaines maisons sont prodigues de livres de faible qualité ou ne répondant pas à nos buts, mais avec parfois un titre qui émerge. Nous ne pouvons tout passer sous silence, de crainte de tarir la source ; d'où notre rubrique « Nous avons reçu ». D'autres éditeurs — et il en est de nouveaux que nous remercions — nous font parvenir des livres de valeur, ardus quelquefois et convenant mieux aux adultes qu'aux enfants. Mais ici, qualité oblige.

Cette année, nous avons parlé de 136 ouvrages, plus 29 placés justement sous « Nous avons reçu ». Ces 165 titres portent le nombre des livres examinés par la commission dès son origine à 7952. Ils se répartissent comme suit : 31 pour enfants de moins de dix ans, 43 pour enfants de dix à seize ans et 62 pour les bibliothèques populaires. 22 titres, soit 16 % du total, ont été fournis par des

éditeurs suisses. Parmi les 43 ouvrages réservés aux jeunes de dix à seize ans, 25 concernent les aventures et les contes, 5 la nature et les animaux, 4 l'histoire, 2 la biographie, 2 les sports et les loisirs, et 1 pour chacune des disciplines suivantes : poésie, art, géographie, sciences, langue.

Pour les adolescents et les adultes, notre statistique relève 14 romans, récits et nouvelles, 9 livres d'art, 4 d'histoire, 1 biographie, 5 de géo-voyages, 7 de sciences naturelles, 7 d'éducation et de psychologie, 5 de langue et de littérature, 1 encyclopédie, 5 guides pratiques et 4 ouvrages traitant de sports et de loisirs.

Notre petite histoire intérieure a connu en 1972 quelques soubresauts. En effet, au début de l'année nous apprenions que nos rapports, comptes et budgets ne seraient plus soumis au contrôle du Département fédéral de l'intérieur, mais à la Ligue suisse de littérature pour la jeunesse. Pouvions-nous accepter que notre organisation créée en 1902 par la SPR devienne dépendante d'une ligue de fondation beaucoup plus récente ? D'où une réaction indignée du soussigné, réaction qui suscita des éclaircissements téléphoniques confirmés par écrit par le Département de l'intérieur. De quoi il ressort que ledit département a créé en 1971 une « Communauté de travail des organisations suisses en faveur de la lecture pour la jeunesse » dont le secrétariat est géré par M. W. Lässer, secrétaire de la Ligue suisse de la littérature pour la jeunesse, à Berne. On nous avait tout simplement oubliés ! Avec l'autorisation du comité de la SPR, nous avons adhéré à cette communauté. Maurice Evard veut bien nous y représenter ; nous l'en remercions.

Autres points : notre collègue Farron, de Tramelan, surchargé de besogne, nous a remis sa démission. Malgré de réitérées demandes, nous ignorons encore si son remplaçant est désigné. En attendant, santé et vigueur à ce sportif que demeure Farron, lequel fut six ou sept ans parmi nous.

Jean-Paul Oberson, d'Attalens, avait fait une bien sympathique apparition à notre séance du 20 février 1972. Hélas ! il s'est envolé pour l'Afrique où il compte demeurer trois ans... Tous nos vœux l'accompagnent ; mais qui le remplace pour la SPF ?

Enfin, nous avions pris acte de la désignation pour le Valais de M. Arthur Borloz, à Noës près Sierre. Ce collègue, juste entrevu lors d'une assemblée à Fribourg, nous a envoyé deux ou trois analyses prouvant sa compétence et son sérieux. Pourquoi faut-il que sa conscience l'ait contraint lui aussi à démissionner ? Par un mot daté du 7 janvier dernier, il annonçait son départ, mais aussi, et bien heureusement, le nom de sa remplaçante, Mlle Christiane Antille, de Sierre, que nous avons le très grand plaisir de saluer, de remercier et d'accueillir. A se joindre à nous, puisse-t-elle prendre le même plaisir que ses prédécesseurs !

Les comptes

Doit

1972 :		
Fév. 20	Solde actif 1971	268,35
Fév. 16	Subvention 72 SPG	200.—
Mai 8	Subv. Schw. Bund f. Jugendlit.	700.—
Juin 30	Subv. 72 Etat de Vaud	300.—
Juill. 13	Subv. 72 SPN	200.—
Nov. 28	Subv. 72 SPV	200.—
Déc. 4	Subv. 72 SPJ	200.—
Déc. 5	Subv. 72 Etat de NE	100.—
1973 :		
Janv. 25	Subv. 72 SPR	250.—
Janv. 25	Bonif. Imprim. 7½ % de Fr. 1746,50	131.—
Janv. 31	Subv. 72 Etat de GE	200.—
Janv. 31	Intérêt s/C. BCV, N° 271 099	5,36
Total du Doit		**2754,71**

Avoir

1972 :		
Fév. 20	Frais séance annuelle de ce jour	239.[illegible]0
Juill. 3	1000 entêtes lettres Imp. Corbaz	96.—
Juill. 3	500 cartes corresp. A6 id.	55.—
Juill. 3	500 enveloppes C6 + 500 enveloppes B5	147.—
1973 :		
Janv. 4	Honoraires 1972 du secrétaire-caissier	300.—
Fév. 5	Fact. Corbaz, impression 1er fe 4 p.	298.75
	Id. 2e fe 4 p.	301.95
	Id. 3e fe 4 p.	300.15
	Id. 4e fe 8 p.	845.55
	Brochage des 4 fe 1971	157.70
Fév. 5	Frais-débours du secrétaire-caissier	7[illegible].25
	Impôt-frais c/C. et BCV N° 271 099	[illegible].36
Total de l'Avoir		**282[illegible].71**

Avoir	Fr. 282[illegible].71
Doit	Fr. 275[illegible].71
Déficit :	**Fr.** 6[illegible].—

Perte compensée par la subvention 1972 de l'Etat de Berne (150 fr.) parvenue seulement le 15 février 1973, nous comptes bouclés. Signalons en outre que la SPG nous a déjà versé sa subvention 1973. Qu'elle soit remerciée et imitée par d'autres. Sur ce, bonne route à toutes et tous !

Lausanne, le 25 février 1973

Le secrétaire-caissier :

A. Chevalley

Vaud

LA SPR UNE ET DIVERSE

La SPV et les autorités scolaires

Rapports avec l'autorité cantonale

Les rapports de la SPV avec le chef du DIP sont essentiellement de nature épistolaire et occasionnelle, liée aux événements très importants. Cela ne signifie pourtant pas que la consultation en reste à ce stade au niveau de l'autorité cantonale.

En effet, la SPV entretient des relations suivies avec certains cadres du Département, et plus particulièrement avec l'actuel chef de service de l'enseignement primaire, M. Ernest Cavin : entrevues au cours desquelles le dialogue porte sur les problèmes qui nous préoccupent.

Les commissions officielles mises en place par l'autorité et qui intéressent notre statut d'enseignants et de fonctionnaires comptent des délégués de la SPV. Citons la Commission consultative de l'enseignement primaire, la Commission paritaire, la Commission des cours de perfectionnement du corps enseignant primaire, ainsi qu'une vingtaine d'autres commissions, permanentes ou non.

Signalons également que notre association compte deux délégués auprès de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud.

Le CREPS (Conseil de réforme et de planification scolaire) qui prépare la mise en place d'une réforme de l'école vaudoise, comprend des membres délégués par la SPV dans un certain nombre de ses commissions et groupes : Commission consultative, Groupe 212 (structures), Groupe 220-2 (objectifs particuliers), Groupe 230 (méthodes), Groupe 311 (formation des maîtres primaires). Il y a lieu, d'autre part, de remarquer que notre association compte un membre au sein du Conseil de direction de la zone pilote de Vevey, où une expérience de réforme doit débuter en septembre 1973.

Rapports avec les autorités communales

Dans ce domaine, il convient d'examiner deux cas :

1. Les communes d'une certaine importance, *dont le corps enseignant s'est groupé en association communale indépendante de la SPV.*

2. Les petites communes.

Dans le premier cas, la SPV n'intervient pratiquement jamais, sauf cas exceptionnels, les associations communales réglant elles-mêmes avec leurs autorités la plupart des problèmes spécifiquement communaux.

Dans les petites communes, où le contact entre les enseignants et les membres des autorités locales est quasi quotidien, la SPV interviendra en cas de conflit enseignant-commune, pour prendre la défense de l'un ou l'autre de ses membres, lorsque celui-ci le lui demande ou si le cas lui est signalé.

Dans ce contexte communal, il nous paraît judicieux de citer l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique primaire qui dit : « Un membre du personnel enseignant peut faire partie de la Commission scolaire. Si tel n'est pas le cas, le personnel enseignant doit être entendu chaque fois que la Commission scolaire aura à se prononcer sur une question d'éducation ou d'organisation scolaire. » La loi ne précise pas si le mandat des enseignants membres d'une Commission scolaire est délibératif ou tout simplement consultatif.

Bilan

Que signifie pour nous, dans les circonstances actuelles, le terme très à la mode de « participation » ? Bien sûr, comme nous venons de le voir, la SPV, avec ses délégués dans les différents organismes mis en place par l'autorité, participe. De là à parler de co-décision, le pas est trop grand pour que nous puissions le franchir. Nous avons trop souvent le sentiment qu'on essaie de construire l'école de demain sans les enseignants, témoin les efforts que nos collègues secondaires et nous-mêmes avons dû déployer afin d'obtenir d'être représentés au Conseil de direction de la zone pilote de Vevey.

Que la gestion de l'école — institution de la cité — soit aussi l'affaire des politiques, soit, mais n'est-elle pas également la chose de ceux qui y consacrent près de quarante ans de leur vie ?

JF

Cotisations 1973

Suivant décision du Congrès 1972, elles s'élèvent à :

Membres actifs

y compris cotisation de la section : **Fr. 100.—**

Les membres actifs des sections de Nyon, Rolle, Ste-Croix et Lavaux, qui encaissent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient cependant que : **Fr. 97.—**

Membres associés

y compris cotisation de la section : **Fr. 20.—**

Les membres associés des sections de Nyon, Rolle, Ste-Croix et Lavaux, qui perçoivent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient toutefois que : **Fr. 17.—**

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1973 au CCP 10-2226.

Le bulletin de versement encarté dans le présent numéro de l'« Educateur » vous y aidera ; il constituera ensuite votre carte de membre : gardez-le donc soigneusement.

Secrétaire général SPV.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL SPV :

Quelques conseils importants

1. Démission

Conformément aux articles 14 et 19 des statuts SPV :

— toute démission est à adresser **par écrit** au Secrétariat général ;
— elle doit être présentée **au moins 3 mois** à l'avance ;
— elle n'est accordée que pour **le 30 juin ou le 31 décembre.**

2. Cotisations

Elles sont dues jusqu'à ce que la démission soit effective.

Refuser l'« Educateur » ou y renoncer ne dispense pas de payer la totalité de la cotisation.

3. « Educateur »

Prix de l'abonnement pour les membres SPV :

— Membres associés	Fr. 17.—
— Membres honoraires	Fr. 17.—
— Retraités à la fois membres associés et honoraires	Fr. 12.—

Si l'« Educateur » ne vous parvient pas ou plus, veuillez en avertir sans retard le Secrétariat général qui interviendra auprès de l'Imprimerie Corbaz, responsable de son adressage.

4. Changement d'adresse

Trop de nos membres négligent de nous faire part de leurs changements de domicile, d'où retard dans les envois, travaux supplémentaires, frais aisément évitables. Nous vous prions donc :

— de nous avertir de tout changement d'adresse ou de nom (mariage des institutrices !). La poste tient à disposition des formules ad hoc qui facilitent cette formalité ;
— de ne pas aviser l'« Educateur ». Une telle démarche est en effet soit superflue, puisque nous transmettons toutes les indications que nous recevons, soit insuffisante, le journal n'étant pas tenu d'agir de même.

Le secrétaire général SPV.

Commission d'achats SPV

Désirez-vous...

TV noir/blanc, couleur Pal-Sécam, Electrophones, Chaînes High-Fidelity/Stéréo ?

Ecrivez à la Commission d'achats qui vous enverra tous renseignements utiles (carte de rabais + possibilité d'acquérir un ou plusieurs appareils de votre choix).

Adresse :
Commission d'achats SPV,
secrétariat central SPV,
ch. des Allinges 2,
1006 **Lausanne.**

COMMISSION D'ACHATS SPV

ACHATS (importants) **ACTIONS** (limitées dans le temps) **%** (non négligeables)

OUTILS ÉLECTRIQUES BOSCH

a) **PERCEUSE E 20 S**
2 vitesses / double isolement / 350 W / 1,65 kg
Prix : Fr. 179.—
PRIX SPV : Fr. 128.—

b) **PERCEUSE A PERCUSSION E 21 SB**
2 vitesses / double isolement / 350 W / 1,9 kg
Prix : Fr. 255.—
PRIX SPV : Fr. 180.—

c) **SCIE SAUTEUSE 0575**
(bois, métal, matières plastiques)
2 vitesses / surisolée / 310 W / plateau pivotant
Prix : Fr. 325.—
PRIX SPV : Fr. 230.—

d) **SCIE CIRCULAIRE 0551**
double isolement / protection extérieure / 1000 W / 4000 tours/mn. / profondeur de coupe 65 mn.
Prix : Fr. 498.—
PRIX SPV : Fr. 350.—

e) **RABAIS IMPORTANT (25 %)**
sur tous les outils électriques BOSCH. A commander sous e), en précisant l'outil désiré, le N° et le prix de catalogue.

REMARQUES

La Commission d'achats NE PEUT PAS vous envoyer de prospectus.
Modèle de commande : a) 1 x Prix Fr. 179.— SPV 128.—.
Livraison : si possible fin avril.
Paiement : dans les 3 jours qui suivent la réception des outils (aucune exception ne peut être admise).
ATTENTION ! Cette offre ne paraît qu'une seule fois.

BON DE COMMANDE FERME

l'adresser jusqu'au **7 avril (dernier délai !)** à :
Commission d'achats SPV, Secrétariat SPV, ch. des Allinges 2, 1006 **Lausanne.**
(Prière d'écrire en lettres d'imprimerie)

Mme
Mlle
NOM : M. **PRÉNOM :**

ADRESSE PRÉCISE :

LOCALITÉ : (N° postal)

N° de téléphone :

Je commande :

SIGNATURE :

CONGRÈS SPV
le 19 mai

Sténographie

La Société pédagogique vaudoise à l'intention d'organiser, dès le printemps prochain, un cours de sténographie ouvert à tous ses membres. Avant de pousser plus avant les préparatifs, toutefois, il est indispensable de connaître le nombre de personnes qui seraient heureuses de le suivre. Nous invitons donc ceux et celles que ce projet intéresse à faire parvenir sans retard leur **inscription** au Secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne.

Attention : il ne s'agit pas d'un cours destiné à de futurs maîtres de classe à option ; leur formation, d'ailleurs, ne comprend plus la sténographie.

Le secrétaire général.

Postes au concours

Les postes suivants sont mis au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, **Bureau du personnel,** rue de la Barre 8, 1005 Lausanne, jusqu'au **21 mars 1973** dernier délai.

Aigle

Instituteur primaire. Institutrices primaires (plusieurs postes). Entrée en fonctions : 27 août 1973 (pour 1 poste d'institutrice : 24.4.1973). En même temps qu'ils s'inscrivent au Département, les candidats (es) voudront bien adresser un double de leur postulation à la Direction des écoles **d'Aigle.**

Groupement scolaire
Essertines - St-Oyens - Longirod
St-George et Gimel

Gimel

Maîtresse enfantine. Entrée en fonctions : 20 août 1973.

Le Mont-sur-Lausanne

Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 27 août 1973.

Lutry

Maître de gymnastique. Instituteur primaire (pour classe à option). Institutrices primaires. Maîtresse enfantine. Entrée en fonctions : 24.4.1973 (sauf pour le poste de maître de gymnastique : 27.8.1973).

Romanel-sur-Lausanne

Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 27 août 1973.

Tribune libre

Du respect des statuts

Lors du Congrès extraordinaire d'Epalinges, le 26 avril 1972, il a été décidé d'introduire dans les nouveaux statuts — entrés en vigueur en automne 1972 — l'obligation de soumettre au Congrès vaudois toute entrée de la SPV dans une sphère plus vaste et tout statut nouveau d'un ensemble dont elle fait partie, les décisions du congrès étant des mandats impératifs pour les représentants de la SPV.

Le CC vaudois doit veiller à ce que ce chapitre des statuts soit respecté et doit trouver des dispositions pratiques pour qu'il soit appliqué.

Le bureau SPR (comme la KOSLO!) a recommandé d'accepter les nouveaux articles constitutionnels proposés aux citoyens suisses les 3 et 4 mars. En publiant sa recommandation, il a fait acte politique. La Constitution est à la Suisse ce que les statuts sont à une association. Par conséquent, le mécanisme prévu pour des changements de statuts doit être mis en branle. Une assemblée SPR a-t-elle été convoquée pour prendre position au sujet de la recommandation du bureau SPR ? Si oui, la position des délégués vaudois a-t-elle été déterminée par un congrès ?

Le samedi 3 mars, les délégués SPR ont été convoqués pour, entre autres, prendre position au sujet d'une proposition de réforme de structures de la SPR et au sujet du rapport de la commission du Congrès SPR. Le Congrès vaudois ne s'est pas prononcé. Par conséquent, les délégués SPR vaudois avaient le devoir de s'abstenir de voter.

Puisque à tout développement il faut une conclusion, je terminerai par deux questions :

A quoi servent des statuts si on ne les applique pas ? Faut-il s'étonner du désintéressement croissant pour les affaires corporatives ?

Jacques Autier.

Rédacteur de la rubrique vaudoise
Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

Genève

LA SPR UNE ET DIVERSE

La SPG et les autorités scolaires

Les relations actuelles entre les associations professionnelles d'enseignants et les autorités scolaires relèvent de la consultation, *la décision revenant en fin de compte toujours au Département de l'instruction publique et bien évidemment, pour ce qui est de sa compétence, au Grand Conseil.*

La plupart des décisions sont précédées d'une large phase d'étude à laquelle les associations participent.

Rappelons qu'actuellement, pour l'enseignement, quatre associations sont reconnues, la SPG et l'Association des maîtres suppléants (AMSEP) pour l'enseignement primaire, la Fédération des associations de maîtres du CO (FAMCO) et l'Union du corps enseignant secondaire genevois (UCESG).

Rapports avec l'autorité cantonale

En ce qui concerne la SPG, elle a des entretiens avec le chef du DIP *toutes les fois qu'elle l'estime nécessaire, ce qui est le cas environ trois ou quatre fois l'an. Dans la majorité des cas, l'entretien est consécutif à un désaccord plus ou moins profond avec la direction de l'enseignement primaire, ou à une étude qui nécessite une décision du Conseil d'Etat. Très récemment, des entretiens ont porté sur la stabilisation des suppléants, l'exigence unique de la maturité pour tous les enseignants, le passage des maîtres primaires au CO. Très prochainement, un de ces entretiens portera sur trois points au moins, tous relatifs à l'actualisation*

du règlement de l'enseignement primaire, soit la formation continue des enseignants, leur participation (objet de cet article), et l'inspectorat des disciplines spéciales.

En ce qui concerne les projets de loi, les motions ou questions écrites transmises à la commission parlementaire de l'éducation et de l'enseignement, la SPG peut demander à être entendue, ce qui lui est généralement accordé.

Les rapports avec la direction de l'enseignement primaire *sont beaucoup plus fréquents et, en quelque sorte, institutionnalisés, puisque la séance dite des délégations réunit une fois par mois la DEP, l'AMSEP et la SPG. Le principe veut que tout problème touchant à l'enseignement primaire et enfantin soit abordé dès l'origine en séance des délégations et qu'aucune décision ne précède cette discussion. Les enseignants ont ainsi la possibilité, sinon le pouvoir, d'infléchir les décisions.*

Deux problèmes surgissent aussitôt, soit la manière de consulter l'ensemble des enseignants (nous y reviendrons dans l'« Educateur » N° 16 : La vie des sections locales de la SPR), soit, en second lieu, les pouvoirs réels des associations. Chacun peut avoir, sur ce deuxième point, un avis personnel. Le comité, pour sa part, estime entretenir avec la DEP des relations telles qu'une influence réelle est exercée par les associations professionnelles, bien qu'elles ne bénéficient en droit d'aucun pouvoir de décision.

De nombreuses commissions, *par ailleurs, travaillent sur des bases qui peuvent être qualifiées de paritaires, puisqu'en fait elles ne font qu'émettre des préavis. Chaque rapport de commission, commission d'étude ou d'élaboration de moyens d'enseignement, commission de recrutement, commission des études pédagogiques, etc., doit être discuté à un échelon plus élevé, dans le cadre des séances des délégations d'abord, au niveau du département ensuite. Il est bien évident que ne peuvent parler au nom des associations professionnelles que ceux ou celles qui ont été mandatés par elles et que les enseignants désignés par l'autorité ne sont que les experts.*

Il n'y a pas de contacts directs avec les inspecteurs, *troisième échelon de la hiérarchie scolaire, et les associations. Les principes admis préconisent la médiation de la direction de l'enseignement primaire. La Conférence des inspecteurs est un organe qui, un peu à la manière des délégations, exprime un avis sur les problèmes touchant à l'enseignement sans posséder de pouvoir de décision. Les associations professionnelles ne connaissent que rarement les préavis et les préoccupations de la Conférence des inspecteurs ; l'inverse n'est pas réalité puisque les procès-verbaux des séances des délégations sont remis par la DEP aux inspecteurs.*

Rapports avec les autorités communales

Les rapports entre les communes et les associations sont pratiquement inexistants. Les relations entre enseignants et autorités communales sont en revanche beaucoup plus fréquents. En général, on peut constater une bonne entente à ce niveau. Les compétences des autorités communales se bornent en fait aux problèmes relatifs aux locaux scolaires et aux fêtes diverses qui jalonnent la vie des communes.

La SPG est intervenue à plusieurs reprises auprès de la ville de Genève, mais ces relations, non institutionnalisées, sont ces dernières années assez peu suivies.

Bilan

Des tractations sont actuellement en cours pour inscrire dans les textes les modalités d'une participation des enseignants. Le fait même de chercher à légaliser ce qui, jusqu'alors, relevait du droit coutumier, incite à penser que la forme actuelle d'intervention des associations est satisfaisante ; on ne peut évidemment pas en déduire que la formule actuelle n'est plus appelée à évoluer : le cadre est un aspect, les relations interpersonnelles un autre aspect probablement plus important encore de cette procédure de participation. Dans l'état actuel, le partage des responsabilités, la décision appartenant aux autorités, non sans risques théoriques, est un mode de participation suffisant. Il conviendra peut-être un jour de prendre une part plus importante aux décisions proprement dites, de remettre en discussion ce qu'on appelle la cogestion. Ce jour arrivera nécessairement si la SPG ou les associations professionnelles en général devaient une fois constituer pour les autorités un moyen d'amortir les décisions, une courroie de transmission commode entre les pouvoirs décisionnaires et la base exécutante. Tant que les autorités jouent le jeu actuel, qui relève d'une participation réelle, la recherche d'une formule différente peut consister en une amélioration des conditions du dialogue actuel.

R. Grob.

Rappel

Mardi 20 mars

Conférence Henri Hartung : *COMMENT PEUT-ON ENCORE ENSEIGNER ?*, salle de conférences du Muséum d'histoire naturelle, 20 h. 30.

Mercredi 21 mars

Assemblée des délégués de la CIA, 17 heures.

Vendredi 30 mars

Commission enseignement enfantin et enseignement primaire, Ecole de Saint-Jean, salle 23, 17 h. 15.

Mardi 3 avril

Assemblée générale de la SPG. A l'ordre du jour : La SPG et la vie politique (2).

Vendredi 6 avril

Commission évaluation du travail scolaire, Ecole de Saint-Jean, salle 23, 17 h. 15.

CIA 1973

Quatre articles ont paru depuis le début de l'année sous le titre « Notre caisse de prévoyance en 1973 ».

Afin de permettre à leur auteur de reprendre son souffle, pour lui laisser par ailleurs le temps d'intégrer à ses réflexions les indications relatives à la prochaine assemblée des délégués de la CIA du 21 mars prochain, nous décalons de 15 jours le N° 5.

Que le lecteur veuille bien nous excuser de cette pause printanière.

L'inspectorat dans l'enseignement primaire et enfantin genevois

La formule actuelle de l'inspection dans les classes primaires et enfantines genevoises est-elle encore adaptée à notre école ?

Peut-être est-il devenu opportun de se poser la question. Les raisons de cette interrogation sont multiples et ne sont pas à chercher seulement parmi les incidents et accrochages d'ordre relationnel devenus, semble-t-il, plus fréquents qu'auparavant dans certains secteurs.

Ces petits conflits ont, il est vrai, leur importance. **Il s'agit, en fait, bien davantage de se pencher sur l'institution hiérarchique qu'est l'inspectorat, de se de se demander comment cette institution pourrait être améliorée,** de chercher comment déplacer ses fonctions en vue d'un meilleur fonctionnement de l'école.

La SPG ne saurait avoir l'apanage de cette réflexion sur le plan genevois. On sait qu'en 1970, dans le cadre d'un séminaire, le séminaire dit du Mont-Pèlerin, la Conférence des inspecteurs notamment s'était déjà interrogée et avait esquissé quelques voies d'avenir.

Il n'empêche qu'il est devenu nécessaire pour les enseignants primaires et enfantins genevois de se situer, à leur tour, par rapport à l'inspectorat de demain et, bien évidemment, par rapport à l'actuel tant certaines compétences sont floues et diversement appréciées.

Sur deux points au moins, la SPG est déjà intervenue : on se souvient que lors de l'assemblée générale du 5 décembre 1972, les membres avaient, à propos de l'actualisation du règlement de l'enseignement primaire, pris une position très nette à l'égard des assistants pédagogiques et par contrecoup à l'égard des inspecteurs de disciplines spéciales. On peut évoquer aussi les difficultés qui étaient apparues lorsque, l'année dernière, il s'était agi de définir et de remettre en cause les attributions respectives des maîtres principaux et des inspecteurs.

Le comité est depuis quelque temps le point de convergence de remarques (pas nécessairement négatives) qui, en dépit de leur nombre, ne permettent pas de dégager des tendances nettes, des intentions marquées.

Le dossier doit être ouvert avec franchise.

La manière pourra être critiquée ; elle a semblé la plus favorable à l'instauration d'un débat que nous, comité, souhaitons aussi libre que possible tout en lui sauvegardant son potentiel d'action future.

Sans nous attarder aux modalités d'enquête écartées, nous vous proposons la formule suivante :

Le comité vient de demander aux correspondants d'écoles de la SPG de réunir, après les heures d'école, les collègues de son bâtiment pour discuter d'un certain nombre d'aspects de l'inspectorat définis à l'avance par une commission restreinte.

Chaque groupe de discussion peut s'organiser comme il l'entend : en s'associant aux groupes d'autres écoles d'une même circonscription, en se distribuant le travail, en travaillant uniquement en séances plénières, en nommant des rapporteurs, un président, etc.

Toute procédure sera bonne si elle aboutit à un document de synthèse qui devrait être transmis au comité en vue de l'élaboration d'un rapport complet avant la fin de l'année scolaire, à mi-mai par exemple.

Les diverses facettes de l'inspectorat que la commission restreinte du comité a cru pouvoir distinguer n'épuisent pas le sujet ; chaque groupe a donc tout loisir de les compléter.

Il reste à souhaiter que les discussions seront enrichissantes et que cette forme de consultation rencontre un accueil favorable auprès du corps enseignant tout entier.

De cet accueil dépendra bien évidemment le tableau que nous pourrons dresser à propos de l'inspectorat dans l'enseignement primaire et enfantin genevois.

Pour le comité :
R. Grob.

Tribune libre

A propos du long monologue du Comité SPG

Son président Grob se plaint dans le bulletin N° 6 du peu de réaction aux articles qui alimentent la chronique genevoise.

Retraité depuis un lustre à peine, je lis régulièrement notre si sérieux « Educateur » et j'ai eu plusieurs fois la louable tentation de prendre le stylo pour contrer tel ou tel papier de notre prolifique président. Mais chaque fois je voyais ma prose paraître un ou deux mois plus tard et perdre ainsi toute sa saveur d'actualité. Tans pis, je succombe à ma dernière tentation...

Je précise d'emblée que je me place au point de vue de Sirius où, comme tant d'autres, j'ai été propulsé au terme d'une carrière bien remplie. Cette situation confortable me permettra de porter un jugement serein (?) sur plusieurs questions qui agitent les responsables de l'école d'aujourd'hui, du haut en bas de la hiérarchie quasi militaire que nous connaissons à Genève.

1. Où il fait bon de jouer sur deux tableaux...

Dans sa circulaire de Noël adressée le 20 décembre 1972 aux membres honoraires retraités, le comité SPG se dit mal à l'aise de reprendre contact avec les anciens. Aurait-il mauvaise conscience, par suite d'un sentiment de culpabilité mal refoulé ? Sans doute, la tâche du président actuel est-elle écrasante, à considérer le souci qu'il se fait au sujet de questions mineures, comme la confection d'un fichier d'adresses des retraités et la distribution à ces derniers de l'« Educateur » aux frais de la SPG. De notre temps, le comité faisait un choix parmi les problèmes à étudier en priorité. Il ne se laissait jamais déborder ; quand ça allait mal, un jet de polémique détendait l'atmosphère.

Je m'explique ainsi pourquoi Grob a demandé et obtenu — ô miracle ! — d'être déchargé de sa classe en se mettant à la solde du DIP et de la SPG à parts égales. Bien joué ! Jadis, les présidents s'arrangeaient pour mener de front leur classe et leur charge syndicale, pendant une législature. Désormais, notre corporation se paie le luxe d'un président à mi-temps. En vertu de ce précédent le successeur de Grob fera-t-il comme lui ? Et Grob, à moins d'être élu à vie, passera-t-il de l'autre côté de la barricade ? D'où l'abondance accrue des cadres de l'enseignement primaire genevois, laquelle fait pâlir d'envie les DIP des autres cantons romands. Mais avec l'Ecole romande, tout va s'harmoniser, n'est-ce pas ? Qu'un secrétariat permanent de la SPG ait été créé, c'eût été sage et efficace. La SPG en avait pourtant un à sa portée. Motus. Acta est fabula !

2. Où l'école d'autrefois n'a pas démérité...

Cette école que nous avons aimée, où nous avons œuvré avec les moyens du bord, où la plupart des enfants que nous avons formés n'ont pas si mal tourné qu'on le dit — cette école est remise en question, contestée, au vu de son seul rendement. Car on déplore le bas niveau de ce dernier à travers le mythe des examens et des passages d'un degré à l'autre, c'est-à-dire par rapport à des programmes surchargés ! C'est pourquoi, ce rendement de l'école, il faut l'évaluer globalement : par la masse des découvertes dues à chaque génération et le niveau de vie qui va croissant. Que ne doit-on pas en particulier à notre époque ? Voici 600 000 ans que l'homme est sur cette terre et c'est de notre siècle que datent le 90 pour cent de toutes les inventions !

L'école traditionnelle y est pour quelque chose, semble-t-il ?

Celle des petits à qui fut transmis l'outil merveilleux du langage, donc de la pensée ; celle des moyens dont l'esprit a été ouvert sur la nature et le monde ; enfin celle des grands d'où sortent les élites ! Et toutes ces conquêtes faites sans maths modernes, sans machine à alcool, mais avec le tableau noir et de bons manuels. Et surtout avec l'effort personnel des élèves, l'autorité respectée

des enseignants et la confiance des parents. Maintenant ces valeurs ont passé de mode : ce sont les parents qui commandent, poussés par leurs gosses ! O liberté ! que de crimes on commet en ton nom ! Dans ce monde déboussolé, souhaitons que la pédagogie moderne fasse ses preuves plutôt que faillite !

3. Où l'école future doit devenir une entreprise de production...

Objectifs (v. R. Dottrens, « La Crise de l'Education et ses Remèdes », 1971) :

— livrer le meilleur produit (l'enfant) ;

— adapter constamment le produit aux exigences de la consommation ;

— faire bénéficier l'entreprise scolaire des progrès de la science et de la technique ;

Je veux bien. Sauf que l'enfant est le produit de la famille, non de l'école. Il nous est livré brut, plus ou moins sauvage, les parents comptant de plus en plus sur l'école pour en faire un être civilisé, conforme aux traditions et aux besoins de la société dans laquelle il fait ses premiers pas. Or ne sera-t-il pas adulte dans une autre société, cette illustre inconnue ? Comment allons donc nous y prendre pour façonner le citoyen futur ? En vue de quelle finalité ? Conservation ? Révolution ? Révision permanente ? Est bien malin qui le sait ou le prévoit. Mais les miss Soleil sont légion !

Le bon sens veut que pour savoir il faut apprendre, travailler ferme, comprendre autant que possible ce qu'on nous enseigne, puis mémoriser. Maintenant on affirme que cet « apprentissage de processus mécanisés » ne suffit plus, qu'il est d'ailleurs néfaste, car il conduit au dressage et à un gaspillage inimaginable d'efforts, au conditionnement de l'individu, à la mort de la créativité et de l'esprit critique. Bref, le dada actuel, c'est qu'il faut **apprendre à apprendre** ; en clair : enseigner à s'instruire seul, s'instruire n'étant plus un but en soi. Autrement dit, il s'agit de mettre constamment l'enfant en situation de découverte. La réponse correcte est secondaire ; ce qui importe, c'est de trouver son chemin dans des situations de plus en plus complexes. Et c'est grâce à la mathématique de notre temps qu'on y parviendra, dans tous les domaines, à commencer par la grammaire. En somme on en revient au système D, non? Mais autrefois on n'avait pas besoin de tant de spécialistes pour apprendre à se débrouiller ! Je cite celui qui a osé dire : « A bas Euclide ! » Un grand mathématicien pourtant, et Français de plus : Lichnérowicz, qui écrit : « Nous voulons armer les enfants pour le monde de 1990. Il s'agit de leur fournir, à tous, une méthodologie de la pensée, et non de leur donner des recettes de cusine ; ce qui leur permettra de ne pas subir la dictature d'une poignée d'hommes, ceux qui sauront. » Comprenne qui voudra ! On ne saurait mieux tirer des plans sur la comète.

Et voici que paraît le rapport de l'Unesco : il faut **apprendre à être,** conseillent 25 personnalités de réputation mondiale. Pourquoi pas : **apprendre à devenir** ? Mais qui ? Où est le modèle ? Peut-on généraliser l'expérience réussie mais unique de Neill, avec ses « Libres enfants de Summerhill » ? Les apôtres ne courent pas les rues.

4. Où l'éducateur public, de maître, va devenir courtisan...

C'est ce qui lui pend au nez, puisque l'enfant est considéré comme un petit roi, à qui il ne faut pas toucher, qu'il s'agit surtout de ne pas traumatiser par des observations déplacées et dont toutes les créations sont a priori des chefs-d'œuvre. Pauvre instituteur d'aujourd'hui et de demain qui se laisse imposer — avec sa propre bénédiction — une formation de chercheur, une formation continue, une formation permanente et j'en passe, pour qu'il devienne un spécialiste diplômé au sein de l'entreprise scolaire ! On ne veut plus qu'il se contente d'être un homme, un exemple.

Je ne comprends pas nos associations corporatives et, en tête la Romande : au lieu de se battre contre ce ligotage de l'instituteur dans un réseau d'obligations et d'interdictions accrues, qui ne lui laisseront plus le temps de souffler, pourquoi ne lutteraient-elles pas pour obtenir l'année sabbatique dont nos collègues secondaires genevois bénéficient déjà ? Une année de congé en cours de carrière pour permettre à l'instituteur de sortir de sa classe, retremper son enthousiasme, faire le point, avant de reprendre le collier, ne serait point un luxe. Post tenebras lux !

5. Où l'école traditionnelle a un part de responsabilité dans la révolte des jeunes contre notre société...

Certainement et elle peut en être fière. En tant que fonctionnaires de l'Etat, les enseignants avaient le devoir de défendre la société qui les payait. Leur liberté de jugement n'étant pas limitée comme leur liberté d'expression, la plupart d'entre eux ne cherchaient pas à « bourrer le crâne » de leurs élèves, mais leur conscience les obligeait très souvent à placer ces élèves devant les faits qui déshonorent l'humanité. Ils les mettaient en garde contre les fausses valeurs tant prisées par les adultes : argent, canons, mensonge, etc. au nom précisément de la morale qu'on les chargeait d'enseigner à côté des turpitudes de l'histoire.

Comme il n'y a pas deux morales, la société mettait ainsi dans nos mains, sans songer aux conséquences de son hypocrisie, une arme à double tranchant. D'aucuns en abusèrent, mais la majorité sut en user intelligemment, en poussant l'éducation civique dans le bon sens.

Dans le fameux petit livre rouge de notre « Défense civile » p. 291, je lis : « *Ce sont eux, ce sont nos éducateurs, tout d'abord, qui doivent prendre en main la résistance spirituelle.* »

Qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de l'état de paix — **ce dernier n'existe pas quand dans notre pays, berceau de la Croix-Rouge, nous tolérons des marchands de canons** — si la résistance spirituelle nous est confiée, que signifie cela pour nous autres éducateurs ?

Pour les uns, elle se confond avec la défense nationale qui offre, selon eux, le meilleur barrage aux forces et idées subversives menaçant sérieusement l'ordre établi (sur l'AVOIR — possession, propriété, force de dissuasion). Pour d'autres, qui dit défense spirituelle dit respect des idées et valeurs en cours (ayant fait leur preuve), en tant qu'héritage sacré des siècles passés, aussi bien de l'Occident que de l'Orient. Quant aux rares idéalistes optimistes d'aujourd'hui, ils se gardent d'échafauder des théories plus ou moins fumeuses : ils se contentent d'appuyer toutes les tentatives efficaces lancées à l'assaut des fléaux actuels : ceux qui menaçent non pas les sociétés (toutes mortelles) mais la nature (pollution) et l'esprit humain (bourrage de crâne). Car ce sont les seules sources vives de toute civilisation durable et « vivable », la condition d'ÊTRE soi, pour chacun des individus et cellules qui la composent.

Dans ce sens, l'école serait le meilleur investissement.

E. Fiorina.

EN GUISE DE COMMENTAIRE

En guise de commentaires, puisque par un petit mot personnel E. Fiorina m'autorise à commenter, j'ajouterai deux précisions :

1. *J'affirme que depuis quatre ans au moins, aucun article proposé aux bulletiniers genevois n'a été retenu, modifié ou escamoté.*
2. *L'année d'étude de congé fait l'objet depuis plus de 18 mois de discussions avec le département, dans le cadre général de la formation continue des enseignants, discussions qui en sont à leur phase finale.*

Pour le reste...

Je donne très volontiers acte à E. Fiorina du travail considérable accompli par les générations passées d'instituteurs et d'institutrices ainsi que de l'activité syndicale inlassable de certains d'entre eux. Puissent-ils maintenant se rendre compte que le monde change et que chaque époque demande des investissements différents dans leur forme.

Dans le contexte actuel, je crois pouvoir dire que le travail des enseignants plus jeunes est aussi efficace et bien intentionné que l'était celui de leurs prédécesseurs. En ce qui concerne le comité, son action peut et doit être jugée par ceux qui le mandatent.

R. Grob.

Tribune libre

Question... bête ?

On a beaucoup parlé des cadeaux offerts par le chah aux policiers genevois.

Les instituteurs genevois, qui sont aussi fonctionnaires, pensent-ils renoncer aux cadeaux offerts par les élèves en fin d'année ?

P. Dunner.

Rédacteur de la rubrique genevoise
Jean MERMOUD, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier, tél. (022) 42 48 81.
Collaboratrices :
Liliane URBEN, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon.
Françoise VAGNEUX, rue de la Canonnière 14, 1202 Genève, tél. (022) 33 13 47

Neuchâtel

LA SPR UNE ET DIVERSE

La SPN et les autorités scolaires

Rapports avec l'autorité cantonale

Il nous paraît opportun de rappeler aujourd'hui que les premiers vrais rapports entre la SPN et le Département de l'instruction publique ont débuté en 1957. A cette époque, M. Gaston Clottu était chef du DIP. C'est grâce à lui que la participation de la SPN aux choses de l'école est devenue réalité. Le corps enseignant neuchâtelois lui doit donc beaucoup.

Mais, au fil des ans, les consultations sont allées en progressant. Qu'on le veuille ou non, un vent nouveau a soufflé après mai 1968 qui a eu pour effet une prise de conscience encore plus nette dans tous les milieux.

Dès 1969 et sous la conduite de notre nouveau chef du DIP, cette collaboration a été tout naturellement maintenue et même améliorée. M. François Jeanneret en effet accorde beaucoup d'attention et d'importance au travail que font les associations professionnelles.

A noter cependant qu'il n'existe pas de texte légal ou officiel qui fixerait les modalités et les limites de ces rapports. D'ailleurs, les associations professionnelles ne les revendiquent pas, préférant sans doute laisser à ces contacts un caractère de bonnes relations humaines.

Rapports avec le chef du DIP

Une ou deux fois par année, selon les circonstances, une entrevue est demandée soit par le chef du département lui-même ou par la SPN. Il s'agit d'entrevues au sommet qui réunissent le chef du département et ses proches collaborateurs d'une part et le comité central SPN d'autre part. Un tour d'horizon général est fait qui permet de prendre connaissance des vues d'une partie ou de l'autre dans des domaines aussi divers que différents.

Autres organes

Des rencontres plus régulières et plus fréquentes sont mises sur pied au niveau des chefs de service et s'attachent à des problèmes plus précis.

Exemple : Cours de perfectionnement. Recherche en commun de solutions à des problèmes tels que : droit au perfectionnement des maîtres ; droit des enfants à l'école ; problème des suppléances.

Ou aussi : Epreuves de connaissances. Découpage du programme ; remarques, requêtes et souhaits des deux parties sont discutés de façon saine et correcte dans une ambiance de fermeté et de franchise.

Conférences propres au canton

Il y a plusieurs années de cela, les conférences officielles *de printemps et d'automne étaient organisées par la SPN. Elles ont été prises en charge ensuite par le DIP qui les a rendues obligatoires pour tous. Actuellement, la formule est un peu usée voire même dépassée. Elles sont donc suspendues pour le moment et des recherches sont en cours qui permettront de trouver de nouvelles solutions.*

L'assemblée générale annuelle de la SPN *permet de faire le point de la situation et de dresser le bilan. C'est lors de cette journée que sont fêtés les membres honoraires. Le DIP est invité à cette réunion. Le chef du département y assiste également. C'est d'ailleurs la seule occasion pour lui de s'adresser à la quasi-totalité des membres du corps enseignant primaire et préprofessionnel.*

Lorsqu'il s'agit de prendre une option de fond, une assemblée générale extraordinaire *est organisée. En pareil cas, les discussions sont axées sur des sujets très précis, telle par exemple l'intégration de la section préprofessionnelle à la section secondaire.*

Participation aux prises de décision

Aujourd'hui, la SPN est associée par le DIP à tout ce qui se prépare. Notre société est représentée dans toutes les commissions avec, ce qui est très important, voix délibérative. *De plus, pas un groupe de travail ne se crée sans que la SPN n'y soit présente. L'on peut admettre ainsi qu'une centaine d'enseignants sont mandatés par notre association, ce qui représente une somme notable de dévouement.*

Représentation dans les commissions

Certaines commissions sont nommées par le Conseil d'Etat, à savoir :

- *commission des études pédagogiques qui s'occupe des problèmes de l'Ecole normale ;*
- *commission d'étude d'une nouvelle échelle des traitements (la SPN y est représentée par l'intermédiaire du cartel) ;*
- *conseil d'administration de la caisse de pensions, à la tête duquel se trouve le chef du Département des finances, M. R. Schleappy.*

D'autres sont nommées par le DIP ou le chef du DIP :

- *commission cantonale d'intégration de la section P ;*
- *commission technique des cours de perfectionnement ;*
- *commission d'étude des programmes de la section P (chargée de les revoir et de les adopter aux apprentissages) ;*
- *commission de l'enfant et la publicité (qui a pour objectif d'éveiller l'esprit critique face à ce problème) ;*

— *colloques pédagogiques de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (supervisent tout le problème de l'enseignement).*

Enfin plusieurs groupes de travail sont à la tâche dans des domaines très divers, tel que : école enfantine - mathématiques modernes - lecture - écriture - radio scolaire - CNDP, etc.

Impact de l'association

Cet impact est réel de par la force et la présence partout de la SPN. Il est d'ailleurs d'autant plus fort que notre société se montre unie et cohérente. D'autant plus puissant également que le taux des membres est élevé.

A noter que sur environ 700 personnes enseignant dans les degrés primaire et préprofessionnel, 550 d'entre elles sont affiliées à notre association, ce qui représente le 80 pour cent de l'effectif.

Rapports avec les autorités communales

Il n'en va malheureusement pas de même quant aux relations entre la SPN et les commissions scolaires. La participation aux prises de décision est plus difficile. Il nous plaît de noter cependant une évolution qui s'est manifestée au cours des cinq dernières années dans le sens d'une amélioration. Certaines commissions scolaires ont signé des conventions qui fixent des règles de participation. Ainsi à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle. De plus dans de nombreuses localités, le corps enseignant est associé aux débats des commissions scolaires mais seulement avec voix consultative. *Il s'agit là d'un premier pas sur le chemin de la collaboration qui, nous l'espérons, sera suivi par d'autres dans un avenir plus ou moins proche.*

Nous devons pourtant regretter que d'autres communes, de moins en moins nombreuses il est vrai, se montrent toujours réticentes et persistent à vouloir faire cavalier seul.

Pour certaines d'entre elles, les rapports commencent avec la SPN au moment où il faut « recoller les pots cassés ». Elles apprennent alors que la SPN est bien là, vigilante et prête à défendre jusqu'au bout les intérêts de ses membres.

Bilan

Sur le plan cantonal, les institutrices et les instituteurs neuchâtelois peuvent se montrer satisfaits des relations qu'ils entretiennent avec le Département de l'instruction publique. Ce contentement est un peu atténué sur le plan des rapports au niveau des communes. Peut-être pourraient-ils souhaiter que des dispositions réglementaires voient le jour qui fixeraient la participation du corps enseignant aux commissions scolaires...

J.-P. M.

Laboratoire de langues

Par une circulaire adressée aux titulaires des classes préprofessionnelles, le Département de l'instruction publique a répondu de manière très positive aux maîtres intéressés par l'utilisation du laboratoire de langues dans cette section. Ils auront la possibilité d'obtenir une attestation les autorisant à utiliser des installations appropriées dans le cadre des cours de perfectionnement prévus pour l'année scolaire 1973-1974. Voilà une décision réjouissante à l'actif du Service de l'enseignement secondaire où il faut voir, non seulement une mesure d'équité par rapport aux sections classique, scientifique et moderne, mais aussi et surtout, l'avantage de pouvoir disposer d'un outil de travail qui a fait ses preuves à tous les niveaux de l'enseignement. L'expérience nous dictera les modalités d'emploi en ce qui concerne les bandes à utiliser, le rythme et la durée des séances de travail. D'ailleurs l'acquisition de bandes adaptées aux manuels préprofessionnels est déjà prévue par le département. Nos autorités responsables voient même plus loin en envisageant à long terme d'équiper toutes les écoles secondaires en laboratoires de langues.

Souhaitons que les collègues concernés soient nombreux à répondre personnellement à cette circulaire afin de permettre à leurs élèves de profiter de cette nouvelle forme d'enseignement individualisé.

G. P.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise
Gabriel Ruedin, 2046 Fontaines, tél. (038) 53 28 60.

Jura

LA SPR UNE ET DIVERSE

La SPJ et les autorités scolaires

Avant toute chose, il me paraît utile de citer l'article 23, alinéa 2, de nos statuts :

« Laissant à la SEB la défense des intérêts matériels du corps enseignant, la SPJ défend les revendications scolaires jurassiennes et s'occupe plus spécialement des questions générales d'ordre intellectuel et pédagogique... »

Tous les enseignants jurassiens font partie de la SEB, c'est-à-dire de la Société des enseignants bernois. C'est notre organisme syndical. De ce fait, les rapports de la SPJ avec les autorités scolaires sont certainement différents de ceux d'autres sections de la SPR avec leurs autorités respectives.

Rapports avec l'autorité cantonale

La Direction de l'instruction publique

C'est le « grand patron », puisque c'est l'autorité à la fois politique et pédagogique. Je ne crois pas me tromper — ça fait près de 40 ans que j'appartiens à la SPJ ! — en écrivant que les rapports SPJ-DIP ont toujours été empreints de respect mutuel et de compréhension réciproque. Je pourrais résumer cela par le slogan : bonne volonté et bon voisinage. Notre situation particulière nous évite les tensions, les malentendus ou les « crises »... Qu'on l'apprécie ou qu'on le regrette, c'est actuellement un fait objectif.

Rappelons ici que le récent Congrès de Bienne a demandé à la DIP, suite aux thèses admises du rapport « Changer l'Ecole », la création d'une commission officielle chargée d'étudier le problème de l'école globale. Cette demande — d'ordre pédagogique — a été acceptée. C'est le dernier maillon de la chaîne des rapports SPJ-DIP.

Les inspecteurs

Savez-vous qu'ils sont membres de la SPJ ? Leur mandat ne les en a pas exclus. Ils peuvent assister à nos assemblées régionales, sont invités au comité général SPJ et ont des contacts positifs avec

comité central. Ils prennent son avis en de multiples occasions. Ils ont su rester « nos collègues » !

Le Centre de perfectionnement

Créé par la DIP, il assume la responsabilité d'organiser les cours de perfectionnement des enseignants.

La SPJ entretient des rapports efficaces avec lui. Il est évident qu'on a besoin l'un de l'autre dans l'intérêt de l'école. Son autorité pédagogique est bien acceptée par les enseignants. La SPJ a ses représentants au sein de la commission de ce centre.

Rapports avec les autorités communales

Les commissions d'école

L'autonomie communale en matière scolaire leur donne certainement une grande autorité administrative. Pratiquement, la SPJ n'a pas de contact avec elles. Le désire-t-on de part et d'autre ? C'est une question à laquelle la SPJ n'a pas donné de réponse jusqu'à ce jour...

Ce bref tour d'horizon est-il trop optimiste ? Peut-être à de jeunes turbulents aimant la bagarre ; certainement pas à ceux qui ont su raison garder... L'avenir appartient aux hommes de bonne volonté !

H. Reber.

Message du nouveau président

Au moment où l'ancien comité nous remet le flambeau, notre première pensée est celle de la reconnaissance. Reconnaissance envers l'équipe qui arrive au terme de son mandat, après avoir magnifiquement fait face à toutes ses obligations. Reconnaissance plus spécialement envers notre collègue, Henri Reber, président sortant, dont la compétence, la clairvoyance, le dynamisme ont fait merveille. Avec son comité, il a maîtrisé une foule de problèmes et de situations nouvelles résultant notamment de la création de l'Ecole romande. S'étant rendu compte que les structures de la SPJ n'étaient plus adaptées aux circonstances, il a su provoquer leur refonte dont le nouveau comité est le premier produit.

A vous, M. le président, à vous, chers collègues du comité sortant : merci ! Merci pour tout votre travail, votre dévouement, merci surtout d'avoir osé proclamer que la SPJ ne doit pas être « une amicale d'enseignants » ou encore « une société folklorique » comme certains se sont plu à l'appeler, mais doit devenir une société dynamique, forte, consciente de son importance et prête à jouer le rôle qui est le sien, sur le plan interne d'abord, sur le plan romand ensuite, voire sur le plan suisse.

Il n'est pas dans l'intention du nouveau comité de vous soumettre une espèce de « contrat de législature ». Nous tenons toutefois à dresser une sorte d'inventaire des tâches les plus urgentes qui nous attendent et à vous faire part des intentions qui nous animent. En premier lieu, il convient de continuer dans la voie tracée par nos prédécesseurs et approuvée par le comité général de juin 1972, à savoir : la réforme des structures de notre société.

Par la force des choses, c'est-à-dire principalement par la création de l'Ecole romande, la SPJ a pris une importance qu'elle n'avait pas il y a seulement quelques années. Par le canal de la SPR, nous sommes devenus le seul interlocuteur valable reconnu par la Conférence des chefs des DIP de Romandie et du Tessin. Cette reconnaissance assure notre participation de plein droit à l'élaboration de l'Ecole romande et élargit du même coup notre champ d'activité.

Si nos affinités nous ont toujours portés vers la Romandie, les événements de ces derniers mois ont définitivement scellé notre sort : l'école jurassienne sera romande.

A nous d'en tirer les conclusions et à effectuer les adaptations nécessaires.

Les décisions prises par CIRCE I, les options fondamentales en train de se prendre à CIRCE II, le problème du recyclage et finalement de la formation continue, la reconnaissance de l'équivalence des diplômes, la recherche de l'égalité ou de l'équivalence de la formation du corps enseignant romand ont déjà dépassé le stade des simples vues de l'esprit. La libre circulation des enseignants en Romandie, avec son corollaire inévitable : l'égalité des traitements et des temps de travail, ne sont pas, à priori, du domaine de l'utopie.

Ce tour d'horizon rapide et forcément incomplet des problèmes en discussion ou sur le point de l'être, une évaluation prudente, mais non point timorée, des questions qui devront être étudiées dans un avenir plus ou moins proche, nous dictent l'ampleur de l'adaptation que la SPJ aura à s'imposer, faute de quoi elle court le risque d'être réduite au rang de spectatrice d'une coordination irréversible et d'une évolution inéluctable.

Sans une remise en cause du statut de la SPJ dans le cadre de la SEB et de leurs relations réciproques, sans un train de réformes fondamentales et courageuses, il y a de fortes chances pour que notre participation aux décisions soit plus symbolique qu'efficace. C'est pourquoi nous demanderons à la commission de réforme des structures de déposer ses conclusions au plus tard pour le 30 novembre prochain, de sorte que nous soyons à même de faire des propositions de réforme fondamentale au prochain CG ordinaire.

L'attention du comité s'est également portée sur la participation. Pour nous, elle est à deux sens. Les réformes de l'enseignement ne sauraient être, en aucun cas, l'apanage de technocrates de la pédagogie et les enseignants doivent être associés, dès le début, à toute démarche visant à un changement quelconque dans ce domaine. L'école sera ce qu'en feront les enseignants, et toute réforme non admise par eux est vouée à l'échec à plus ou moins brève échéance. A cet égard, les enseignants jurassiens sont privilégiés. Nos autorités ayant depuis longtemps reconnu le principe de la participation, nous n'avons qu'à nous féliciter des résultats obtenus et à former le vœu ardent pour que continue et s'accentue une collaboration aussi fructueuse.

Encore faut-il que les enseignants eux-mêmes se sentent concernés. Nous avons à prendre et à faire prendre conscience de notre importance et dans certains cas même, de notre existence. Dans ce domaine beaucoup reste à faire.

Pour une grande majorité de collègues, et pour des raisons souvent divergentes et parfois opposées, l'utilité de la SPJ n'est pas une évidence. Leur passivité alarmante, leurs contestations sporadiques prouvent à l'envi qu'ils ne trouvent pas, dans notre institution, l'information dont ils ont besoin, la compréhension à laquelle ils ont droit ou l'efficacité qu'ils souhaitent.

La SPJ, et pas seulement son comité, doit prendre conscience de ce problème très sérieux et développer ses moyens d'information et de consultation de la base. Elle doit également prouver, par des actes, son utilité et son efficacité. Elle ne doit pas craindre le changement, la discussion, la contestation, mais bien plutôt l'immobilisme et la sclérose.

La formation continue sera également une de nos préoccupations. Il est banal de constater que nous vivons dans un monde en constante mutation et que les évolutions vont en s'accélérant. Il est beaucoup plus difficile de suivre cette évolution, alors que nous devrions la précéder, la provoquer, la diriger sous peine de jouer les marionnettes. Le recyclage n'est qu'un palliatif, une solution d'urgence. Seule la formation continue nous

donne une chance de ne pas être à la remorque de l'évolution, mais de la maîtriser. L'essentiel pour nous est d'aider chaque enseignant à accepter le changement et à faire admettre aux autorités la nécessité vitale de la formation continue, voire de l'éducation permanente. A quoi bon dissimuler un enseignement sclérosé et désuet sous une technologie évolutive ! La supercherie serait bien vite démasquée en regard des résultats obtenus. En fin de compte, la principale victime en serait l'enfant, cet enfant dont nous avons mission de faire un homme conscient et responsable.

Le nouveau comité a encore à veiller à ce que les résolutions du Congrès de Bienne de décembre dernier ne restent pas lettre morte. Dans cette question, si controversée, de l'évolution des structures de l'Ecole jurassienne, nous sommes décidés à agir avec toute la souplesse, la diplomatie, le respect des opinions des autres, mais également avec toute la fermeté désirable. Nous sommes décidés à sortir du temps des vaines palabres pour entrer dans celui de l'étude de l'expérimentation et de la réalisation.

A cette liste incomplète des problèmes internes de la SPJ, j'ajouterai celui du Centre d'information pédagogique qui supporterait très certainement un plus grand dévelopement et une meilleure audience ; celui des groupes de travail « L'Ecole et la Vie » qui mériteraient un plus grand soutien.

En ce qui concerne ses relations extérieures, son département des affaires étrangères en quelque sorte, la SPJ devra intensifier ses contacts avec diverses organisations et en premier lieu avec la SPR.

Nous devrons mettre au point nos relations avec le CARESP (Cartel romand des enseignants secondaires et professionnels) par l'intermédiaire de la SBMEM et participer à la future, mais très prochaine, Fédération romande des enseignants. Il va sans dire, et je le garde pour la bonne bouche, que nous reconduirons et améliorerons, si cela est encore possible, nos relations avec la DIP, d'une part, et avec la SEB, d'autre part.

Arrivé au terme de cette énumération non exhaustive des tâches qui nous attendent, je me demande si nos forces y suffiront et si le temps ne devra pas suspendre son vol, du moins pour les responsables de la société, à moins qu'une décharge partielle des tâches professionnelles ne leur soit accordée, comme c'est le vœu de la Conférence des présidents d'associations d'enseignants de Romandie.

Le président SPJ :
Pierre Jelmi.

Assemblée des délégués de la SEB

La Société des enseignants bernois tiendra son assemblée des délégués le 21 mars prochain, à 9 heures précises, à l'Hôtel du Gouvernement, à Berne.

En quoi cela regarde-t-il la SPJ ? Si les enseignants du Jura le savent, il est bon d'en dire deux mots à l'intention de nos collègues de la SPR.

Tout d'abord, les membres SPJ sont membres SEB. Nous avons déjà écrit que la première est « pédagogique » et la seconde « corporative ».

Ensuite, nos sections synodales y ont leurs propres délégués, qui ne sont pas les mêmes que les délégués SPJ à la SPR. Enfin, la SPJ est commission pédagogique de la partie française du canton. A ce titre, elle fait rapport sur son activité passée et future. Le président SPJ y est donc invité, de même que le correspondant de l'« Educateur ».

Voilà la situation un peu particulière des enseignants jurassiens et biennois romands.

L'ordre du jour de cette assemblée est chargé. Nous ne le publions pas ici, nos collègues l'ayant lu dans le N° 8 de l'« Ecole bernoise ». En revanche, nous publierons volontiers, en temps opportun, l'essentiel des délibérations de cette importante session corporative.

H. Reber

Voir aussi communiqué de dernière heure dans les divers de ce numéro.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Henri Reber, Fuchsenried 16
2504 Bienne, tél. (032) 41 11 92

Fribourg

LA SPR UNE ET DIVERSE

La SPF et les autorités scolaires

En traitant le premier point de la présente étude, son auteur doit au préalable rappeler la situation très particulière propre à la section cantonale fribourgeoise, à savoir que tous ses membres font partie de fait et de droit de l'Association cantonale. Cette dernière réunit en son sein les différents groupements de base qui la constituent, notamment la SPF qui est d'expression française et s'occupe spécialement des questions d'ordre pédagogique.

Ainsi donc, sur le plan des relations avec l'autorité cantonale, on ne peut dissocier le rôle d'ordre général dévolu à l'Association cantonale et la mission que s'efforce d'exercer la SPF. Les enseignants fribourgeois sont conditionnés par une sorte de BIPOLARITÉ qui n'a certes pas que des inconvénients, tant s'en faut. Simple affaire d'adaptation et de judicieux partage des attributions respectives. Ainsi, sur le plan matériel, le secteur des salaires en particulier, ainsi que celui des intérêts généraux de la corporation, il appartient précisément à l'Association d'assumer le rôle d'interlocuteur « privilégié » auprès de l'autorité cantonale. Ce qui ne veut pas dire que les membres de la SPF n'apportent pas leur contribution active et solidaire à tous les problèmes de la profession. Il existe au contraire une interpénétration efficace de consultation entre les deux groupements. On retrouve d'ailleurs nombre de membres qui siègent dans leurs comités respectifs.

A preuve, l'activité tenace et persévérante de l'Association en ce qui concerne, depuis plusieurs mois, la revalorisation des salaires, l'effort tendant à obtenir de la part de l'Etat une classification particulière au corps enseignant.

Rapport avec l'autorité cantonale

En ce qui a trait par contre au perfectionnement *des maîtres, l'un des volets caractéristiques de l'Education permanente, la SPF et l'Association ont été consultées régulièrement par la DIP. Cette concertation a joué un rôle de premier plan dans l'examen du règlement qui doit présider bientôt au perfectionnement pro-*

fessionnel du corps enseignant préscolaire et primaire. Ce règlement, œuvre de M. Armand Maillard, chef de service, qui est en quelque sorte une charte de l'Education permanente, a fait l'objet d'un examen très approfondi au sein du Comité central de l'association. La SPF y a pris une part fort active. Les comités d'arrondissements en sont actuellement nantis. L'accord final et décisif ne saurait tarder entre les partenaires concernés : la DIP et l'Association cantonale. A ce sujet, le corps enseignant qui aura été largement consulté, donnera son agrément à cette œuvre qui n'aura pas eu de précédent dans le perfectionnement continu des maîtres. Il est permis d'en espérer beaucoup si l'on en juge par l'étroite collaboration et l'étendue de la consultation de la part des milieux respectifs. D'ailleurs, le même élan de consultation se réalise au niveau des CONFÉRENCES D'ARRONDISSEMENTS qui se déroulent selon un scénario varié et éclectique. A part l'indispensable rappel, de la part de l'inspecteur, de formalités d'usage et d'information, le menu comporte, outre des thèmes d'actualité, les sujets les plus divers :

— conférence par une personnalité *spécialisée en méthodologie théorique et pratique, l'activité de l'office des mineurs, exposés de psychologie et pédagogie curative, l'évolution des méthodes, l'organisation du secteur « Jeunesse et sport », la coordination scolaire, l'enfance atteinte de déficience mentale, la mathématique moderne, la réforme de la grammaire, etc. La conférence récente de l'abbé Léon Barbey sur le thème : « Faut-il brûler les écoles ? » suscita le plus vif intérêt ;*

— la participation des maîtres *comporte nombre de sujets appropriés : rapports de groupes de travail concernant en particulier la rédaction, la lecture, le dessin, l'écriture, les prérequis en lecture, la présentation des travaux personnels, organisation d'expositions scolaires, la formation musicale. En ce qui touche le rajeunissement de la chanson, l'initiative de deux maîtres connaît un succès grandissant. Par souci de continuité et d'information permanente, le corps enseignant de certains districts se réunit chaque mois. De plus, lors des réunions générales des commissions scolaires, dans le cadre de l'arrondissement, le comité SPF du district y est régulièrement invité. Quant à...*

— la participation effective aux prises de décision, *il y a lieu d'affirmer que l'impact de notre action est bien réel. Ce ne sont pas moins de 25 commissions qui, depuis plusieurs années, ont été appelées à collaborer, à donner parfois un préavis circonstancié. Aucun projet, aucun œuvre d'une certaine importance n'est entreprise par la DIP, dans le domaine pratique sans le concours d'une commission dûment mandatée. La collaboration des enseignants a parfois réussi à infléchir certaines décisions projetées. On n'oserait pas prétendre cependant que le résultat ait toujours correspondu à l'entente intervenue. D'autre part, les délégations fribourgeoises aux commissions romandes continuent de manifester une activité régulière.*

Rapports avec les autorités communales

Aux termes de l'article 117 de la loi cantonale, modifié par arrêté du 6 mars 1970, les conseils communaux élisent, pour 4 ans, les commissions scolaires dont le nombre des membres varie de 2 à 12 personnes selon l'importance du cercle scolaire, lequel ne coïncide pas toujours avec les limites communales. Les femmes y sont éligibles de droit.

Des représentants du corps enseignant « peuvent » être appelés à en faire partie mais ne participent pas à certaines décisions : nominations, sanctions ou affaires qui les concernent. Dans un certain nombre de communes des deux zones linguistiques, on réserve un siège à l'un des enseignants du cercle scolaire. Nombreuses sont actuellement les communes, et c'est heureux, qui sollicitent l'avis du corps enseignant concernant les problèmes d'éducation, de construction et d'équipement, de regroupements. Pour le moment, seuls quelques rares enseignants assument le rôle de secrétaire de la commission. Qu'il nous soit permis de constater qu'il est fort heureusement périmé le temps où certaines autorités communales, faisant fi de la plus élémentaire objectivité, refusaient aux maîtres, et sans les entendre au préalable, le renouvellement de leur nomination quadriennale. Une telle attitude semble maintenant révolue, mis à part les cas de manquements graves aux devoirs de la fonction.

De leur côté, les 150 enseignants de Fribourg attendent toujours d'être représentés dans l'aréopage scolaire où l'on continue à prétendre que les intérêts de l'école et des maîtres sont amplement assumés par les inspecteurs eux-mêmes. Cependant, lors des constructions scolaire, le corps enseignant est en général appelé à donner son avis de même que l'on prie un délégué de la corporation de siéger dans la commission de bâtisse.

L'association cantonale voue une vigilance spéciale à cette représentativité des maîtres, s'inspirant de l'idée légitime que l'école ne saurait de dispenser systématiquement de la présence et du concours de ceux qui sont sur la brèche. Comme en d'autres domaines, le temps et l'évolution des institutions arrangent bien les choses...

Bilan

Sur le plan des satisfactions et des insatisfactions rencontrées, bornons-nous aux remarques essentielles, les plus immédiates pour la plupart.

Les insatisfactions d'abord...

— *la lenteur des décisions gouvernementales en ce qui concerne l'instauration d'une échelle de traitements particulière au corps enseignant. La lanterne que détenait le Valais brillera sur les bords de la Sarine. Jusqu'à ?*

— *la notoire déception provoquée par le maintien de l'examen des élèves de 6e classe en vue de leur passage au secondaire inférieur ;*

— *en dépit de la position prise par l'association dans l'élaboration du programme de l'Ecole normale, il appert que, pour le moment, il n'est pas tenu compte de cet avis.*

— *malgré le désir qui l'anime d'absoudre convenablement le programme officiel, le corps enseignant s'inquiète du grignotage que subit son horaire au détriment des branches essentielles : français, mathématique, formation civique. Quoique l'école devrait tendre davantage à l'épanouissement de l'enfance scolaire qu'à l'accumulation des connaissances.*

Les satisfactions ensuite...

— *lueur d'espoir concernant une adaptation du traitement des enseignants primaires, se chiffrant à 5 ou 6 %, avec effet rétroactif au 1er janvier 1973. Adoption prochaine d'un plan d'aménagement visant à atteindre, pour 1976, la moyenne suisse ;*

— *l'effort poursuivi par les autorités cantonales et communales au sujet de l'effectif moyen des classes, conséquence des regroupements scolaires grâce à l'action concertée des inspecteurs et des communes ;*

— *le plan d'agrandissement de l'E.N. présente, dit-on, un caractère biva-*

lent, dans l'attente de la réforme des études pédagogiques, conformément aux vœux de l'association. Cette dernière a enregistré avec satisfaction la modification intervenue dans le plan définitif de cette construction. L'objectif premier de l'association tend à faire de l'E.N. un institut pédagogique fondé sur une formation initiale de type gymnasial ;

— *l'introduction du cycle d'orientation généralisé partout où les infrastructures le permettent ;*

— *l'attrait de plus en plus marqué par les enseignants à suivre volontairement les cours de perfectionnement professionnel ;*

— *prochaine mise en vigueur d'un plan tendant à officialiser la formation continue. La DIP envisagerait d'appliquer ce principe en l'adaptant aux divers degrés de l'enseignement ;*

— *la rénovation et la construction de plusieurs centres scolaires avec l'effort consenti en faveur d'un équipement convenable des classes ;*

— *l'affiliation à la SPF des maîtresses des classes enfantines ;*

— *la préparation très avancée de la refonte de la loi scolaire de 1884, œuvre législative importante qui constituera pour l'Ecole fribourgeoise une étape décisive vers ce dernier quart du XXe siècle.*

Bilan très positif certes, et cependant ni exhaustif, ni ambitieux dont tous ceux que préoccupent l'éducation, autorités et enseignants, s'inspireront pour apporter à l'édifice scolaire officiel toute la sollicitude qu'il mérite.

A. Carrel.

Le Centre fribourgeois de recherche et de documentation pédagogiques

Dernier-né de l'équipement pédagogique du canton de Fribourg, ce centre est la concrétisation d'un vœu maintes fois exprimé. On dit même que la première proposition de création émanait d'un maître primaire, en 1903 ! Mais c'est surtout au cours des dix dernières années que l'idée a fait son chemin semé d'embûches de toutes sortes : locaux, crédits, personnel, etc. Finalement, en automne 1971, un responsable a été désigné à mi-temps et en août 1972, le Centre a pu ouvrir ses portes, bien modestement, il est vrai.

Nous sommes installés provisoirement à la route du Jura 79, dans l'ancien Theresianum, où nous disposons de deux salles. L'installation définitive est prévue, dès l'automne 1974, à l'Ecole normale des instituteurs. Des deux secteurs principaux (recherche et documentation), seul le deuxième commence d'exister concrètement. Le premier sera mis sur pied ultérieurement, car il nécessite un équipement et un personnel spécialisés qui font encore défaut.

Vu dans l'avenir, le Centre de documentation comprendra tous les secteurs qui existent déjà chez nos amis des autres cantons romands. Vu dans le présent, le centre apparaît comme beaucoup plus modeste. Les secteurs que nous commençons à mettre sur pied sont les suivants :

1. Bibliothèque

Stock actuel de 900 livres environ (psychologie et pédagogie, méthodologie, manuels, ouvrages documentaires).

Abonnement à une trentaine de revues pédagogiques et documentaires. Système de classification par mots clés.

2. Lecture suivie

72 séries sont à disposition actuellement. Nouvel achat prévu de 35 séries.

3. Bandes magnétiques

380 émissions radioscolaires enregistrées à la fois sur bandes et sur cassettes.

4. Equipement général

Enregistreur à bandes, à cassettes, tuneur, diascope, photocopieuse, thermocopieuse.

Un nouveau-né qui se porte bien...

Dès son ouverture, le centre a rencontré un accueil très favorable de la part du corps enseignant et le service de prêt est entré immédiatement en activité. Entre septembre 1972 et janvier 1973 ont été prêtés :

— plus de 200 livres de la bibliothèque ;

— 106 séries de lecture suivie, soit 2180 livres ;

— plus de 450 enregistrements.

Des projets...

Si nous réussissions à vendre tous les projets que nous échafaudons, le problème des crédits du centre serait résolu ! Diapositives, films, appareils, création de documentation, ce ne sont là que quelques exemples des réalisations envisagées à plus ou moins long terme. Tout dépendra des ressources et du personnel à disposition. Mais l'optimisme est de rigueur ; l'essentiel, à notre avis, est fait : le centre existe. Il fait ses premiers pas. Mais n'est-ce pas toujours ceux qui coûtent le plus ?

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise
Albert CARREL, Reichlen 2,
1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Valais

LA SPR UNE ET DIVERSE

La SPval et les autorités scolaires

Rapports avec l'autorité cantonale

La SPval, représentée par son comité cantonal et ses commissions, prend une part heureusement accrue à la marche de l'école valaisanne.

On peut affirmer, en cette matière, que le mode de gouvernement du secteur scolaire a évolué cette dernière décennie. Si la presque totalité des décisions émanaient autrefois uniquement des autorités en place, on peut dire aujourd'hui que les plus importantes d'entre

elles du moins sont le résultat de confrontation d'idées entre le DIP et les associations intéressées.

Les nombreuses raisons sont à la base de cette nouvelle forme de gouvernement. Elles se situent aussi bien du côté des enseignants que de celui du département. La SPval est sensible à cette ouverture et souhaite son amplification.

Avec le chef du DIP

Les contacts de la SPval avec le chef du DIP cantonal ne se fait guère au niveau du comité ou des commissions. Le chef du département rencontre le personnel dans des assemblées régionales, peu fréquentes d'ailleurs, où des objets de portée générale ou importants pour l'avenir de l'école valaisanne sont présentés. Telles se sont déroulées les rencontres ayant eu comme objects : le concordat intercantonal ou le cycle d'orientation.

Avec les services du DIP

Les relations avec l'autorité cantonale ont surtout lieu entre le chef de service du département et les mandatés de l'association des enseignants.

Ces rencontres ne se déroulent pas selon un calendrier préétabli. De façon générale, elles sont dictées par des objets devant être réalisés à court terme. Les points de vues sont exposés, les desiderata exprimés. Sous cette forme s'exécutent entre autres les travaux préparatoires à la semaine pédagogique d'été du personnel enseignant, les modifications à apporter aux examens de passage, etc. La décision appartient au DIP.

Participation aux commissions

La SPval est représentée aux principales commissions cantonales devant s'occuper de problèmes scolaires : commission d'examens de passage en secondaire, commission de préparation des examens de promotion, commission des manuels, etc.

Ce travail se fait surtout en collaboration et sous la direction de l'inspectorat scolaire, avec lequel le personnel a gardé un contact très amical, vu que les représentants de cet inspectorat sont précisément issus du groupe même des enseignants.

Rapport avec les autorités communales

Les autorités scolaires communales sont en VS des commissions désignées par la municipalité, devant s'occuper principalement de problèmes scolaires. Dans la plupart des cas, ce sont des conseillers communaux qui composent ces commissions. On y adjoint, selon les communes, des membres hors conseil représentant les parents. Les enseignants participent, par-ci par-là, aux séances par un représentant ayant voix consultative. Pas de sous-commission de travail. Débats et décisions à prendre se font par la commission scolaire elle-même. Les enseignants ont donc une activité très réduite dans les communes en ce qui concerne la gouverne de l'école.

Bilan

La SPval est heureuse des contacts qu'elle a pu établir ces dernières années avec les responsables cantonaux de l'enseignement.

Il va sans dire que les opinions sont parfois divergentes et que l'option de l'association n'est pas toujours retenue.

Dans le cadre des problèmes devant trouver solution annuellement, la SPval est raisonnablement consultée.

Dans le cas d'étude de dispositions légales ou de règlements ayant un impact scolaire, son avis est moins recherché.

Je pense pourtant que les représentants des enseignants pourraient fournir ici des prestations bénéfiques, résultat d'expériences vécues quotidiennement avec des enfants et de vie de contact avec une presse plus spécialement éducative ou tournée vers l'instruction. Je veux dire que je verrais d'un bon œil, par exemple, des représentants du monde enseignant dans les commissions parlementaires ayant charge d'étudier un problème scolaire.

Vincent Dussex.

Rédacteur de la rubrique valaisanne Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

Divers

En Suisse romande, au cinéma

Dernier Tango à Paris
de Bernardo Bertolucci

Pour parler de ce film, il faudrait tout dire, ou ne rien dire du tout, de crainte de le dénaturer ; il a déjà fait l'objet de tant de commentaires ! Pourtant, sur la pointe de la plume et au risque d'en perdre quelques-unes, je l'écris : c'est l'un des plus beaux films que j'ai vu depuis longtemps.

Dans un appartement vide, sorte de bulle magique hors du temps, hors de la vie courante, véritable giron, se rencontrent deux êtres que tout séparerait en d'autres circonstances : âge, position sociale, intérêt, etc. D'emblée ils refusent de savoir quoi que ce soit l'un de l'autre : identité, projets, tout reste dans l'anonymat ; ils ne vivent leur rencontre pleinement que dans un corps-à-corps déchaîné, sorte d'amour originel.

En contrepoint apparaissent cependant leurs vies personnelles. Il est l'homme déchiré, l'épave échouée à Paris dans un hôtel minable où sa femme, qu'il n'a jamais vraiment connue, s'est suicidée sans raison apparente. Cette mort, qui restera inexpliquée, le fascine et le ronge en même temps, comme le détruit la mémoire de son passé. Il essaie de s'en délivrer à travers la détresse bestiale, à peine soutenable, avec laquelle il traite la jeune femme de l'appartement. Elle est, tout à son contraire, la demoiselle moderne, mini-jupe et grand chapeau, issue de la bonne bourgeoisie française qui a fait la guerre d'Algérie. Elle est affublée d'un fiancé farfadet qui essaie de faire du cinéma sur le vif et ne parvient qu'à un récitatif insipide et quelconque. Mais puisqu'il y tient...

Alors qu'il se croit allégé d'un poids morbide, Paul voudra prolonger l'enchantement dans la vie quotidienne ; mais le charme sera rompu, la bulle éclatera, Jeanne ne résistera pas.

Marlon Brando, c'est le personnage central, il « est » Paul, plein de doutes, de désespoir, de rancœur. Vulnérable et disloqué, dur ou sauvage, il donne une intensité particulière au film et Maria Schneider, jeune lionne, se passionne avec lui. Le drame qu'ils jouent n'est plus un jeu. L'un et l'autre projettent leurs propres fantasmes dans leur personnage.

Bertolucci a construit son film à la manière de ces boules en bois, faites de plusieurs pièces qui s'imbriquent subtilement les unes dans les autres pour parvenir à la sphère parfaite. Encore faut-il se donner la peine de participer à l'assemblage. Bernardo Bertolucci fait du cinéma intelligent, il demande au spectateur d'être autre chose qu'un être regardant, il l'appelle à prendre part à l'action qui se déroule sur l'écran, à réunir avec lui les pièces du puzzle. Son film vaut bien des romans primés et surfaits ; et d'ailleurs il n'est pas comparable. Quand finira-t-on de considérer le cinéma comme un art mineur, comme un sous-produit de la littérature ? Certaines images sont d'une beauté rare : je pense à un contre-jour où les deux amants ressortent en silhouette sur un fond de soleil couchant ; aux gris bleutés des rues et du ciel de Paris ; aux petits matins pâles et frissonnants d'une ville qui s'est endormie dans la fête et se réveille la bouche pâteuse.

La vision de quelques scènes est assez pénible : elle déchaîne au premier abord une réaction de rejet. Bertolucci s'en est expliqué : passer en deçà, ne pas aller jusqu'au bout de la nuit, atténuer l'abject : là serait le véritable compromis, la concession aux consciences tranquilles. Il a probablement raison.

Fritz-le-Chat

Ralph Bakshi d'après R. Crumb

Autant le dire tout de suite, je n'ai jamais eu de goût particulier pour les dessins animés, lénifiante transposition de bêtes caricaturées en humains, qui donnent plus souvent envie de bâiller que de rire. Dans « Fritz-le-Chat » (à ne pas confondre avec Félix — ces 2 Bazaine-là sont aussi différents que les Bazin, René et Hervé) la démarche est exactement inverse : ce sont les humains qui sont pigés en animaux. L'effet sur le spectateur est percutant, il efface le souvenir bonbon rose des W. Disney & Co. A l'origine du film, des bandes dessinées de R. Crumb, courageux outsider, qui soumet les USA des années 60-70 à une féroce satire, et que Ralph Bakshi reprend en version cinématographique.

Crumb crible ses animaux humanisés de tous les tics, déformations, manies, névroses et maladies sociales de l'Amérique, qu'il caresse à rebrousse-poil. Chiennes fofolles en chaleur, crocodile inquiétant et vicieux, lapins sans cervelle, griffes, becs, dents pointues, sabots, ergots, tout valse. La police est entre les mains de la gent porcine, dont elle a la vivacité d'esprit et le doigté ; les corbeaux noirs, si noirs, campent la race de même couleur, etc. Fritz n'est pas un chachat castré qui ronronne dans son coussin. Tour à tour affreux matou de gouttière ou maladroit déclencheur de péripéties en cascade, il se fait aussi défenseur trop zélé de causes perdues. Le rusé compère sait, encore, miauler plus loin que le bout de ses moustaches et, selon les cas, il n'hésite pas à sortir ses griffes ou, au contraire, à faire patte de velours quand il s'agit de satisfaire ses ambitions, ses désirs : drogue, vie hippie, grand départ-pour-fuir-la-société, sexualité à gogo, débridée, collective et copulatoire à souhait, prostitution, le futé minet, curieux de tout, n'en rate pas une. Il trempe son museau dans tous les plats, laisse traîner sa queue partout, dans cette New-Babylone où les rues sont peu sûres, la publicité envahissante, la pollution lépreuse et la circulation affolante. Fritz-the-Cat terminera sa course effrénée dans un hôpital où quelques polies renardes ou minettes se disputeront l'honneur de lui demander une de ses quatre pattes.

Critique sans concession, acerbe, virulente et cocasse, ce dessin animé pour « personnes évoluées » réconcilie avec le genre. Il constitue une manière originale de glisser une fourmi rouge dans la chemise d'un animal travesti qu'on ne voit pas dans le film mais qui pourrait bien être dans la salle : l'éléphant de l'espèce répandue « massa silenciosa ».

A savoir s'il n'a pas la peau trop épaisse et raccornie pour sentir la piqûre!

La Crécelle.

Communication

« RAPPORT DE LA COMMISSION D'EXPERTS POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE DEMAIN »

Le rapport de la commission d'experts pour l'enseignement secondaire de demaint vient de paraître aux Editions Huber, Frauenfeld. Il constitue le premier volume du nouvel annuaire de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique : « Politique de l'éducation » (précédemment « Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen ») et contient les versions française et allemande du rapport.*

La Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique a décidé d'engager une large consultation sur les réflexions de la commission d'experts ; l'échéance de la procédure de consultation est fixée à fin septembre 1973.

Les enseignants intéressés par cette publication sont priés de passer leurs commandes par le canal de leurs organisations professionnelles (SSPES, SPR, KOSLO, etc.) ou par le Département de l'instruction publique de leur canton. Le prix du rapport se monte à Fr. 7.— dans ce cas, et à Fr. 14.— lors de l'achat individuel en librairie.

Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

* Enseignement secondaire de demain. Frauenfeld, Ed. Huber, 1973. — 8°, 188 p. (Politique de l'éducation. Année 58, 1972.)

Service de placements SPR

Allemagne, vacances d'été : quelques places d'échange.

Darmstadt, cours de vacances, du 6 au 25 août : encore **quelques** places.

Angleterre, vacances d'été : deux places d'échange.

Par contre les places « au pair » pour les vacances, tant en Allemagne qu'en Angleterre, sont très problématiques.

André Pulfer
1802 Corseaux

Concours UNESCO

Le 8 juillet prochain la « Japan Department Store Merchandising Association » inaugurera à Tokyo la « Septième Exposition mondiale de dessins d'enfants », placée sous le patronage de la Commission nationale japonaise pour l'UNESCO.

Conditions de participation

1. **Sujet :** « Nos vacances »
2. **Age des participants :** 6 à 12 ans
3. **Exécution du dessin :** aquarelle, crayons de couleur, pastel.
4. **Dimensions des travaux :** maximum 51,5 × 36,4 cm.
5. Prière d'indiquer au verso de chaque travail (en caractère d'imprimerie et en anglais) :
   Prénom (Christian name :) / nom (name :) / âge (age :) / sexe (sex : boy ou girl) / nom de l'instituteur (name of the teacher :) / nom et adresse de l'école (name and address

of the school :) / titre du travail (title of work :).

6. Les maîtres voudront bien faire un choix des travaux à nous expédier.

7. Les travaux sont à adresser **jusqu'au 20 mai 1973 au plus tard** à la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, Département politique fédéral, 3003 **Berne.**

Les auteurs des meilleurs travaux recevront des médailles commémoratives.

Les travaux qui seront envoyés au Japon ne pourront être retournés.

Jura. Communiqué

Pensons-y
Cours d'éducation physique pour jeunes filles

Un cours d'éducation physique de 3 jours pour jeunes filles, IIe et IIIe degrés aura lieu à Saint-Imier, les 12, 13 et 14 avril 1973.

Sont **astreintes** à ce cours : les maîtresses d'ouvrages, enfantines et ménagères titulaires du « certificat cantonal » et qui n'ont pas encore suivi les deux cours obligatoires.

Sont **convoquées** : les maîtresses (maîtres) qui enseignent la gymnastique aux jeunes filles des IIe et IIIe degrés et qui sont spécialement rétribuées.

Sont **invités** : les enseignants qui éprouvent le besoin de se perfectionner dans cet enseignement ; ils toucheront la même indemnité que les participantes astreintes.

Les **inscriptions** : sont à adresser au soussigné, sur simple carte postale jusqu'au lundi **19 mars 1973** (dernier délai) et comprendront : nom, prénom, année de naissance, lieu où l'on enseigne, adresse complète.

A la même adresse, les entraîneurs d'équipes de volleyball qui désirent se procurer des ballons de volleyball Mikasa à bon compte se renseigneront auprès de

Henri Girod,
insp. cant. d'éducation physique,
2533 Evilard.

Informations Unesco

Une année de collaboration Suisse - Cameroun

Le 17 février marque le premier anniversaire de la signature du protocole d'accord entre les commissions nationales pour l'Unesco du Cameroun et de Suisse.

Deux bibliothécaires suisses se sont rendus au Cameroun pour donner à de futurs bibliothécaires scolaires un cours de deux semaines sur l'organisation et la gestion d'une bibliothèque scolaire.

La commission nationale suisse pour l'Unesco a publié un petit livre de Jacques Rial, son secrétaire général, consacré à la « littérature camerounaise de langue française ».

Le Cercle des loisirs et les Editions Rencontre ont fait don de 1000 livres à trois écoles du Cameroun.

D'autres projets intéressants sont actuellement à l'étude.

Situation de la femme en Suisse

Le rapport sur la situation de la femme en Suisse sera terminé prochainement et pourra être présenté au Conseil fédéral.

Dès 1967, la commission nationale suisse pour l'Unesco a entrepris, en collaboration avec les associations féminines intéressées, les travaux préliminaires en vue d'une enquête sociologique sur ce thème. Or, en 1968, les conseillers nationaux Leuenberger et Algöwer ont déposé des postulats demandant au Conseil fédéral un rapport sur la situation de la femme en Suisse. Le Conseil fédéral a donc décidé de soutenir financièrement l'enquête de la commission suisse pour l'Unesco. C'est l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich qui a été chargé de l'enquête et de la rédaction du rapport.

Vient de paraître

« La Formation des Cadres moyens adultes », tel est le titre d'un ouvrage d'Armin Gretler, récemment publié par l'Unesco. Armin Gretler est le secrétaire général du « Centre de coordination pour la recherche en matière d'éducation », à Aarau. Il s'agit d'une étude comparative sur le niveau de développement de différents pays en matière de formation des cadres moyens. On y analyse les possibilités de formation existantes, ainsi que les projets d'avenir, principalement dans les pays en voie de développement.

A petit canton, grandes idées

La Direction de l'instruction publique du canton de Zoug à déboursé 41 000 francs à l'occasion de l'Année internationale du livre : cette somme a été octroyée à la commission pour le livre de la jeunesse, aux bibliothèques scolaires, aux écoles normales, aux instituts et aux écoles privées ; elle doit permettre l'acquisition de livres de valeur pour les écoliers. Un exemple à suivre.

Livres pour la jeunesse et tiers monde

Le comité pour l'Année internationale du livre créé par la commission nationale suisse pour l'Unesco avait, parmi d'autres initiatives, suggéré de répertorier les livres pour la jeunesse traitant de pays étrangers et en particulier des pays du tiers monde. L'Institut suisse du livre pour la jeunesse (Zurich) a repris ce projet, en collaboration avec le « Arbeitskreis für Jugendliteratur » (Munich) et la « Studien- und Beratungsstelle für Kinder- und Jugendschriften » (Vienne).

Cette liste critique portera sur les livres de valeur qui éveillent et encouragent chez les jeunes la compréhension du tiers monde et de ses habitants. Elle comprendra environ 170 titres et un bref résumé de chaque ouvrage.

Les travaux préliminaires sont terminés et la liste sera publiée prochainement.

Camps scientifiques pour les jeunes

Comme chaque année, la commission nationale suisse pour l'Unesco organise cet été deux camps scientifiques pour les jeunes, l'un pour la Suisse allemande, du 16 au 28 juillet à Wildhaus (SG), l'autre pour la Suisse romande, du 30 juillet au 11 août à La Ferrière (JB). Des jeunes gens de 16 à 21 ans auront ainsi une nouvelle fois l'occasion de faire des recherches dans le domaine des sciences naturelles, sous une direction expérimentée. Cette année encore, quelques étrangers seront invités à participer aux camps.

Coopération entre les enseignants d'Afrique et de Suisse

Vingt-quatre enseignants venus de toutes les provinces du Zaïre bénéficieront en 1973 d'un cours de perfectionnement, le quinzième du genre organisé dans ce pays, avec l'aide de l'Association suisse des enseignants.

Depuis 1965, une coopération s'est développée entre l'Association suisse des enseignants, la Société pédagogique romande et les organisations correspondantes au Cameroun et au Zaïre. Plus de 1900 enseignants africains et 100 enseignants suisses ont ainsi participé à 27 stages de perfectionnement organisés au Zaïre et au Cameroun. Le financement de ces cours de 3 semaines est assuré par la Fondation Pestalozzi (Zurich), la Coopération technique (Département politique) et l'Association suisse des enseignants. Les gouvernements du Cameroun et du Zaïre mettent à disposition les locaux pour les cours et pour le logement des stagiaires.

Le monde des livres pour enfants

L'Unesco vient de publier une bibliographie internationale sélective des livres pour enfants. Environ 400 titres de 57 pays sont présentés au lecteur, avec de courts résumés en anglais et en français.

Quatre ouvrages seulement représentent notre pays.

SOS environnement

La Fédération allemande de conservation de la nature lance un appel au public : tous ceux qui désirent lui signaler des dégradations de l'environnement peuvent le faire par écrit ou par téléphone. Ces renseignements seront triés et transmis aux autorités concernées. A Munich, un système identique avait permis d'enregistrer 5000 appels en 130 jours, dont 32 % concernait le bruit, 26 % la pollution atmosphérique, 25 % les déchets solides, 10 % la pollution des eaux, 4 % la construction non autorisée et 3 % seulement la conservation de la nature.

« Les Métiers du Livre » : un échec

Le petit ouvrage annoncé sous le titre « Les Métiers du Livre » ne paraîtra pas. Préparé depuis de longs mois avec minutie et compétence par les milieux professionnels du livre, ce livre devait constituer une source d'information de première main pour la jeunesse. Bien qu'elles aient montré un réel intérêt pour le projet, les directions cantonales de l'instruction publique n'ont pas été en mesure de faire l'effort financier nécessaire pour assurer à « Les Métiers du Livre » la diffusion que les promoteurs attendaient.

Assemblée générale de la commission nationale suisse pour l'Unesco

L'assemblée générale annuelle de la commission nationale suisse pour l'Unesco aura lieu du 22 au 24 février prochains à Montreux. La commission, dont ce sera la première réunion après son élection par le Conseil fédéral, aura pour tâche de fixer les grandes lignes de son travail pour la durée de son mandat (4 ans) et de définir son programme d'activités pour l'année 1973.

Le secrétaire général de la commission nationale malienne en visite à Berne

M. Fofana, secrétaire général de la commission nationale du Mali pour l'Unesco, a rendu visite à la commission nationale suisse au mois de novembre dernier. Au cours d'entretiens avec des représentants du secrétariat de notre commission nationale, M. Fofana a pu se faire une idée de l'organisation et du champ d'activités de la commission nationale suisse pour l'Unesco.

Apprendre à être

« Apprendre à être », le rapport commandé par l'Unesco à la commission internationale sur le développement de l'éducation, connu aussi sous le nom de « rapport Faure », va être traduit en allemand. Il paraîtra ce printemps aux Editions Rowohlt.

Colloque sur la politique sociale

Organisé par la commission nationale suisse pour l'Unesco, le deuxième colloque sur 'enseignement et la recherche universitaire se rapportant à la politique sociale aura lieu du 15 au 17 février 1973 à Sigriswil. Une vingtaine de chercheurs et de professeurs suisses et étrangers examineront dans quelle mesure la politique sociale fait l'objet d'un enseignement déterminé dans les universités ou instituts des pays d'Europe.

Unesco Presse 1-2/1973

offset

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision,
rapidité et qualité
pour l'impression de revues,
livres, catalogues,
prospectus, imprimés de bureau

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Maîtres imprimeurs depuis 1899

typo

reliure

LES TIROIRS OPTA — LE SYSTÈME PARFAIT POUR LE RANGEMENT RATIONNEL

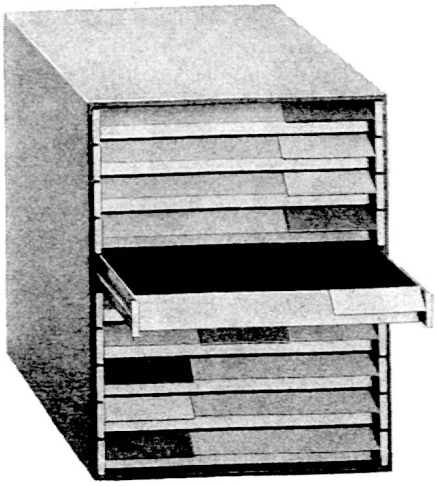

12110

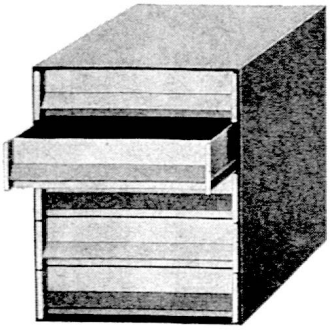

12105

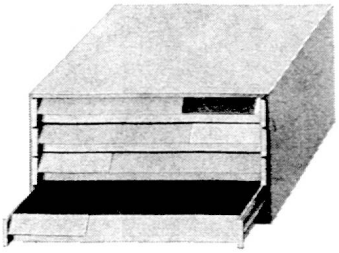

12004

	Prix normal	Prix action
N° 12110 32 × 26 × 34 cm	Fr. 84.—	Fr. 75.—
N° 12105 32 × 26 × 34 cm	Fr. 63.50	Fr. 57.—
N° 12004 13,4 × 26 × 34 cm	Fr. 41.—	Fr. 37.—

étiquettes perforées et celluloïds pour poignée assort. : Fr. —.70

Toujours plus d'institutrices et d'instituteurs apprécient les grands avantages du système tiroirs Opta.

BERNHARD ZEUGIN, matériel scolaire, 4242 DITTINGEN, tél. 061 89 68 85

L'école spéciale **LA ROSE** à Romont, reconnue par l'AI, cherche pour le 1er septembre 1973

un instituteur

une institutrice

pour classes spéciales de 12 élèves au maximum, garçons et filles. Travail en équipe.

Possibilités de perfectionnement en cours d'emploi (obtention du brevet pour l'enseignement dans les classes spéciales).

Adresser les offres avec curriculum vitae, copies de certificat et références à

M. Paul-Henri Nanchen, inspecteur des cl. spéciales, Rte. de la Gruyère 37, 1700 Fribourg ou à M. Irénée Décrind, inspecteur scolaire, La Côte 153, 1680 Romont.

10 raisons de choisir le

BORDAS

seul dictionnaire conçu pour l'étude active du français

1	34 000 mots 11 000 locutions	6	synonymes - contraires analogies
2	explication des mots : phrases - exemples	7	homonymes paronymes
3	ordre de présentation des sens	8	renseignements d'ordre grammatical
4	les familles et les sous-familles	9	difficultés de la langue française
5	étymologie prononciation	10	renseignements complémentaires (tableaux)

1360 pages, format 17 × 24, relié, jaquette illustrée

En vente chez votre libraire

Prix de lancement
jusqu'au 31.5.73 : Fr. 32.—
dès le 1.6.73 : Fr. 39.60

offre spéciale au corps enseignant

Adresser le coupon ci-contre à SPES S.A., St-Pierre 2, 1002 Lausanne
Tél. (021) 20 36 51

Veuillez m'envoyer la documentation complète avec pages modèles et suggestions pour l'utilisation pédagogique, ainsi que le BON SPÉCIAL pour l'achat du dictionnaire BORDAS au prix « spécimen-payant » de Fr. 26.— (valable jusqu'au 31.5.73).

Nom :

Adresse :

Branche(s) d'enseignement :

J. A.
1820 Montreux 1

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux